



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Vendredi 31 mars 2023, à 20h00**

Grande Salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal

Ordre du jour

1. Appel
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 09 décembre 2022
5. Assermentation
6. Préavis 2023/03 : Terrains de sport, remplacement des revêtements de sol du terrain C du stade du Croset et du terrain de la Coquerrellaz - Crédit de construction
7. Préavis 2023/04 : Affichage Numérique Frontal (ANF) au complexe scolaire du Pontet – Demande de crédit
8. Préavis 2023/05 : Eclairage public – Remplacement des points lumineux en LED – Crédit de construction
9. Droit d'initiative
 - a. Postulat de M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema : Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations
 - b. Autres interventions
10. Divers
11. Communications municipales écrites et orales

M. le Président souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'Huissier, aux techniciens, à la Secrétaire et au public.

M. le Président passe la parole à M. Richard de la maison MeerKathe.

M. Richard, après un petit historique, passe à l'explication du fonctionnement de la « zapette » et du système.

M. le Président remercie M. Richard pour sa présentation.

POINT 1 Appel

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 56 Conseillères et Conseillers, 19 personnes sont excusées.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Amiguet-Vercher Amelia, Binggeli Géraldine, Birbaum José, Bolatdemirci Christine, Delisle Pierre, Demonis Deborah, Iseni Nasser, Izzo Alfonso, Karpushova Irina, Koller Charles, Krug Alice, Lagrive Gérald, Puga Antonio, Raboud Pamela, Realini Didier, Reeb-Landry Frédérique, Rindisbacher Diego, Schelling Alexandre, Vero Stefania

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : -

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 29.

POINT 2 Communications du Bureau du Conseil

Au chapitre des représentations :

- 07.03.2023 Assemblée générale Actigym Grande salle du Motty
- 16.03.2023 Assemblée générale ADIRE (Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles Ecublens. Salle du Conseil communal St-Sulpice
- 17.03.2023 Rapport annuel du Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Espace Nicollier collège du Pontet
- 25.03.2023 Soirée Echo des Campagnes Motty

Au chapitre des correspondances :

- 28.02.2023 J'ai reçu un courrier de Mme Béatrice Raball notre Huissière, je vous en donne lecture.

Au chapitre des communications du Bureau du Conseil :

Vous trouverez les dates des séances du Conseil communal d'Ecublens pour le 2ème semestre 2023 et le 1er semestre 2024 sur le site internet de la commune dans la partie extranet - onglet dates des séances

M. le Président en a terminé avec les communications présidentielles et passe au point 3 de l'ordre du jour.

POINT 3 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est proposée au Conseil communal de la manière suivante :

- Remplacement du point B sous point 09 Droit d'initiative par :
Rapport de la Commission d'étude du Postulat pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts
- Ajouter le point C : Autres interventions

La discussion n'est pas demandée, M. le Président poursuit en passant au vote sur l'ordre du jour tel que modifié.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à **l'unanimité**.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola s'étonne du nombre annoncé des Conseillères et Conseillers lors de l'appel. Après vérification, le nombre des présents et des absents est rectifié par Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert.

M. le Président annonce 56 présents et 19 excusés.

POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 2022

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu le procès-verbal de la séance du 23 février de bien vouloir se manifester.

M. le Président remercie M. le Municipal Germain Schaffner d'avoir communiqué au Bureau du Conseil la coquille suivante :

Au bas de la page 35, dernière phrase. Le terme « généralité » est à remplacer par « centralisé »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 23 février 2023, **a été accepté à une large majorité par 54 OUI, 0 NON et une abstention.**

POINT 5 Assermentation

N'ayant pas reçu de démission, M. le Président passe au point 6.

POINT 6 Préavis 2023/03 : Terrains de sport, remplacement des revêtements de sol du terrain C du stade du Croset et du terrain de la Coquerrellaz – Crédit de construction

M. le Président donne la parole à Mme la Conseillère Anuta Pichon pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Anuta Pichon remercie M. le Président et lit les conclusions de son rapport.

Les membres de la commission auraient apprécié que le préavis relève davantage sur le choix du terrain synthétique par rapport au naturel et sur le bilan écologique des terrains synthétiques.

Conclusions de la Commission ad hoc :

« Après délibération, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous recommandent Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie Mme la Conseillère et passe la parole à M. le Conseiller Cédric Weissert rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Cédric Weissert remercie M. le Président et après avoir remercié les membres de la Municipalité présents lors de la séance et passe à la lecture des conclusions de son rapport.

Conclusions de la Commission des finances :

« Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/O3 tel que présenté. »

M. le Président remercie M. le Conseiller pour son rapport et ouvre la discussion sur le préavis. Il passe la parole à Mme la Conseillère Anne Oppliger.

Mme la Conseillère Anne Oppliger aimerait attirer l'attention de l'Assemblée sur le rôle que jouent ces terrains synthétiques en tant qu'îlots de chaleur. Elle fait la comparaison, grâce à une carte projetée à l'écran, entre les terrains synthétiques et ceux naturels. Ces derniers ont un plus grand potentiel d'absorption de CO². De plus, l'abrasion de ces plastiques va créer la diffusion de micros plastiques un peu partout dans l'environnement. Ces derniers sont des perturbateurs endocriniens. Elle est consciente que ces terrains donnent la possibilité aux enfants de faire de l'activité sportive. Elle poursuit en attirant l'attention qu'en cas de fortes chaleurs la température du terrain augmente notablement et invite la Municipalité à réfléchir à une solution qui soit plus en adéquation avec les préoccupations actuelles dues au réchauffement climatique et pour ne pas être en porte à faux avec le Plan climat.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Cédric Sandoz.

M. le Conseiller Cédric Sandoz aurait trouvé approprié d'avoir des photos des terrains en question.

La discussion sur l'ensemble du préavis n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président lit les conclusions du préavis 2023/03.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la réfection du revêtement des terrains de sport du Croset (terrain C) et de la Coquerellaz ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 280'000.-** (deux cent huitante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Sports » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 170.5060.325 « Croset-Coquerellaz - remplacement revêtements des terrains de football ».

L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Au vote, le préavis 2023/03 est accepté par 48 OUI, 2 NON et 5 abstentions.

POINT 7 Préavis 2023/04 : Affichage Numérique Frontal (ANF) au complexe scolaire du Pontet – Demande de crédit

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

M. le Conseiller Jean-Aristide Timba Bema donne lecture des conclusions de la Commission ad hoc ainsi que du vœu de cette dernière.

Conclusions de la Commission ad hoc :

Après délibération, les conclusions du préavis 2023/04 sont adoptées à l'unanimité par les membres présents de la commission ad hoc qui vous recommandent, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Vœu de la Commission ad hoc :

A l'unanimité, la Commission ad hoc émet le vœu que la Municipalité envisage toutes les possibilités de revaloriser les tableaux noirs qui seront remplacés.

M. le Président remercie M. Jean-Aristide Timba Bema pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Cédric Weissert.

M. le Conseiller Cédric Weissert après avoir remercié M. le Syndic Christian Maerder et M. le Municipal Germain Schaffner, il continue au nom de la Commission qui remercie la présence de M. Axel Noverraz, chef de service, lors de cette séance. Il poursuit par la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions du rapport de la Commission des finances :

Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/04 tel que présenté

M. le Président remercie M. le Conseiller Weissert ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'est pas demandée par les Conseillers et Conseillères et passe la parole à la Municipalité.

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Pascale Manzini.

Mme la Municipale Pascale Manzini revient sur le vœu de la revalorisation des tableaux. Le service y a déjà réfléchi. Une idée serait d'en mettre dans les APEMS. Elle continue en expliquant qu'il est difficile de les expédier ailleurs car ils sont lourds. La manière la plus responsable serait de les démanteler et de trier, ici en Suisse. Mais ils vont en parler aux communes voisines pour savoir si elles sont intéressées.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

M. le Conseiller Gabriel Delabays souhaite remercier Mme la Municipale Pascale Manzini au nom de la commission pour son explication car ses réflexions rejoignent le souhait de la Commission avec une revalorisation la plus locale possible.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Après lecture des conclusions, M. le Président passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter l'acquisition et l'installation de 41 nouveaux écrans d'affichage numérique frontal ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 270'000.-** (deux cents septante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 503.5060.328 « Pontet – affichage numérique frontal ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Le préavis 2023/04 est accepté à l'unanimité par 55 OUI.

POINT 8 Préavis 2023/05 : Eclairage public – Remplacement des points lumineux en LED – Crédit de construction

M. le Président passe la parole à Mme la Conseiller Maya Frühauf pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Maya Frühauf donne lecture des conclusions de la Commission ad hoc.

L'ensemble des Commissaires estime que la solution LED proposée pour moderniser l'éclairage de la Commune est adaptée et justifiée sur le long terme. Un Commissaire relève toutefois qu'il n'existe aujourd'hui pas suffisamment de recul sur cette technologie pour estimer tous les paramètres et problèmes éventuels. Pour cette raison et du fait des faibles économies réalisées à court terme, un autre Commissaire a émis des doutes sur la priorité à donner à ce projet.

Conclusions de la Commission Ad hoc :

Néanmoins, c'est à l'unanimité des cinq membres présents, que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie Mme la Conseillère pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Cédric Weissert.

M. le Conseiller Cédric Weissert lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions de la Commission des finances :

Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/05 tel que présenté.

M. le Président remercie M. le Conseiller Weissert et ouvre la discussion sur le préavis.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

M. le Conseiller Gabriel Delabays revient sur une remarque générale sur la problématique de l'éclairage. Il est favorable avec le système proposé mais souhaite toutefois attirer

l'attention de l'Assemblée et de la Municipalité sur les problématiques sécuritaires qui peuvent y avoir en lien avec certains événements, comme la nuit des Perséides (qu'il ne remet absolument pas en doute). Lors de ces événements, il y a des baisses d'éclairage importantes et il ne souhaite pas que les problématiques liées à la sécurité soient éludées.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Nicolas Morel.

M. le Conseiller Nicolas Morel soutient ce préavis. Il relève que la télégestion permet d'avoir une grande variation afin de gérer au mieux l'éclairage communal. Selon lui, une des questions techniques posées n'a pas reçu de réponse. Il souhaite connaître la technologie utilisée pour ce réseau. S'agit-il de transmissions radio ? Ou de transmissions par courant porteur sur les lignes d'alimentation ? La réponse communiquée lors de la Commission n'est pas satisfaisante car un tableau a été envoyé avec deux possibilités. Le Conseiller souhaite connaître la solution qui a été retenue.

M. le Président passe la parole à M. le Municipal Germain Schaffner.

M. le Municipal Germain Schaffner précise que la télégestion ce sont des appareils que l'on pose sur les mâts des luminaires. Ces appareils communiquent entre eux avec une technologie appelée TALQ V2. N'étant pas un spécialiste sur la question, M. le Municipal propose à M. le Conseiller Nicolas Morel de lui envoyer le lien répondant à toutes questions technologiques.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Guillaume Leuba.

M. le Conseiller Guillaume Leuba se réjouit de ce préavis qui marque une grande étape dans la lutte contre la pollution lumineuse et contre le gaspillage énergétique. Il souhaite revenir plus sur la forme que sur le fond, plus précisément sur la comparaison qui est faite dans le point 4.1 sur l'état de l'éclairage public entre les communes membres de SIE. Si Ecublens possède un pourcentage de LED plus grand que dans les autres communes, il ne trouve pas pertinent qu'il faille faire la course entre toutes les communes car s'il fallait faire une comparaison, il faudrait plus de statistiques. Ecublens n'est pas la première commune à proposer un tel préavis. La ville de Renens a demandé un crédit cadre de plus de 7 millions en mai 2022. En novembre 2022, c'est au tour de la Ville de Chavannes de proposer un préavis. Il n'a pas trouvé d'information pour Crissier. Nous pouvons être fiers de mettre enfin en œuvre le plan lumière réalisé en 2016. Concernant la pollution lumineuse, gérée dans ce plan lumière, il y a encore du chemin à faire pour mieux réglementer les enseignes lumineuses commerciales, notamment. Il invite l'Assemblée à accepter ce préavis qui apporte une meilleure qualité d'éclairage pour les habitants et pour la faune.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Jean-Aristide Timba Bema.

M. le Conseiller Jean-Aristide Timba Bema revient sur le point 3 du préavis « Appels d'offres ». Il est indiqué que la télégestion sera confiée aux SIE et au point 4.1, il est indiqué que la télégestion sera sous-traitée aux SIE. Il demande à la Municipalité, si elle a une idée de la somme qui devra être versée aux SIE pour cette prestation de télégestion.

M. le Président passe la parole à M. le Municipal Germain Schaffner.

M. le Municipal Germain Schaffner précise que dans le préavis, il y a les détails des coûts des travaux, entre les fournitures et les installations des prises Zhaga de télégestion pour Fr. 150'000.-. Cela concerne effectivement la fourniture et l'installation de la prise Zhaga pour les SIE. M. le Municipal n'a pas d'autres données supplémentaires à ce sujet autres que celles qui figurent dans le préavis.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Anton Gaillard.

M. le Conseiller Anton Gaillard mentionne au point 6 du préavis, que les études seront réalisées après les adjudications des différents marchés. Il aimerait savoir pour quelle raison cet ordre est-il privilégié ? Et est-ce que les études d'éclairage sur les emplacements existants avec la nouvelle technologie ont été menées ?

M. le Président passe la parole à M. le Municipal Germain Schaffner.

M. le Municipal Germain Schaffner affirme que les études ont été menées. Les offres sont en cours et l'adjudication aura bientôt lieu. Ils sont partis de l'étude pour fixer les prix, il est vrai que dans la construction il se pratique parfois l'inverse mais dans ce cas la Municipalité est partie de l'étude.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola revient sur le point 3 et salue l'initiative de la Municipalité, car bien qu'elle ne soit pas contrainte de passer par un appel d'offre ouvert pour le premier volet, ce qui a eu un effet positif sur les prix. Il remercie la Municipalité pour cette démarche.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Sebastien Süess,

M. le Conseiller Sebastien Süess revient sur le rapport de la Commission ad hoc qui fait une déclaration pour le moins étonnante, voire trompeuse. En effet on peut y lire « que de faibles économies d'énergie découlant du remplacement des luminaires ». Dans le préavis, par contre, on voit que la consommation énergétique des luminaires, après le projet, diminue de 440 MWh/année à 212. La consommation énergétique diminue d'environ la moitié. Par son intervention, il souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur ce point.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Après lecture des conclusions, M. le Président passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/05,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le renouvellement généralisé des sources lumineuses ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 710'000** .- (sept cent dix mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera couverte par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 431 « Eclairage public » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 431.5010.182 « Renouvellement généralisé des points lumineux ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Le préavis 2023/05 est accepté à l'unanimité par 55 OUI.

POINT 9 **Droit d'initiative**

- a. **Postulat de M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema : Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations.**

M. le Président passe la parole au postulant pour la défense de son postulat.

M. Jean Aristide Timba Bema s'exprime en ces termes :

“C'est avec une émotion non dissimulée que je prends la parole devant vous ce soir pour défendre mon postulat : « POUR UNE POLITIQUE COMMUNALE VOLONTARISTE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS ». Vous l'aurez compris, il porte sur le racisme dont la conséquence immédiate est la souffrance de centaines, de milliers d'hommes et de femmes et d'enfants vivants dans notre pays, dans notre commune, nos voisins, nos amis peut-être, des hommes, des femmes, des enfants dont la souffrance est le plus souvent tue, une souffrance qui n'est pas entendue, comprise pour ce qu'elle est, une souffrance encore trop déniée, minimisée, relativisée, une souffrance qui commence dès l'enfance et se poursuit tout le long de la vie, mais surtout une souffrance qui ronge et détruit les individus de l'intérieur. Permettez-moi de rappeler, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues, que le concept de racisme à l'origine de ces souffrances est une théorie pseudo-scientifique, fausse, archi-fausse, absolument fausse. En effet, il ne souffre plus de contestation qu'il n'existe qu'une et une seule race humaine, à laquelle appartiennent tous les êtres humains quel que soit leur phénotype, et que la hiérarchisation des phénotypes, qui découle de la théorie raciste,

est également fausse, archi-fausse, absolument fausse. Le problème auquel nous sommes confrontés peut donc être reformulé ainsi : comment se fait-il qu'une théorie pseudo-scientifique, une théorie fausse, archi-fausse, absolument fausse et admise comme telle, continue de produire de la souffrance autour de nous ? C'est pour répondre à cette question que les Nations Unies ont organisé en 2001 la Conférence mondiale de Durban en Afrique du Sud contre le racisme à laquelle a anticipé notre cher et beau pays, la Suisse. Ce n'était pas la première fois que les états de notre monde se réunissaient autour de cette question. En 1965 par exemple, à New York, plusieurs pays dont le nôtre signèrent la Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale. Mais, c'est véritablement à Durban que pour la première fois les états signèrent une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à lutter contre le racisme en d'autres termes à l'éradiquer, j'insiste sur ce terme. Vous vous dites certainement : en quoi notre commune est-elle concernée par cette Conférence de Durban ? Votre interrogation est légitime. Il se trouve qu'à Durban un plan d'actions de lutte contre le racisme a été adopté, ce qui a eu des conséquences concrètes dans notre pays et dans notre commune. La semaine d'actions de lutte contre le racisme est instituée depuis 2012 dans notre canton et notre commune y participe. La création de la CIESEE découle de la Conférence de Durban ainsi que son événement phare, la fête interculturelle qui est plébiscitée par l'Ecublanaise au fil des années. De nombreuses autres actions sont entreprises par notre municipalité qu'il faut saluer. Des actions, comme je l'ai précisé plus tôt, qui découlent des engagements pris par notre pays lors de la à Durban en 2001. Il se trouve qu'en plus d'établir un plan d'actions, un mécanisme d'évaluation et de surveillance a été mis sur pied lors de cette même conférence : il s'agit du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (Groupe de travail). Le Groupe de travail a visité notre pays du 17 au 26 janvier 2022 pour apprécier les différentes actions entreprises. Tout en saluant nos efforts, le Groupe de travail fait le constat qui suit : 1. "Dans toute la Suisse, les enfants d'ascendance africaine sont soumis à des stéréotypes raciaux préjudiciables et à des préjugés sur leurs capacités, leur potentiel et leur place dans la société en tant qu'adultes." 2. "Les personnes d'ascendance africaine subissent une discrimination raciale structurelle importante et un racisme anti-Noirs, qui ont de graves répercussions sur leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques." Qu'est-ce que cela veut dire ? Ne tournons pas autour du pot. Cela veut dire que nous sommes encore loin, très loin de l'éradication du racisme qui, je le rappelle, est l'objectif visé. Cela veut également dire que nous devons faire plus en la matière, et certainement mieux. Je salue les actions entreprises dans leurs différents dicastères par les municipales Pascale Manzini et Sylvie Pittet Blanchette qui sont mes camarades de parti. J'y ai d'ailleurs contribué en tant que membre de la CIESEE en proposant des contes pour enfants en lingala et en trouvant une personne disposée à le faire. Hélas, les constatations du Groupe de travail sont bien réelles et nous devons les prendre en considération non pas comme des réprimandes, mais comme des invitations à faire plus sinon mieux. C'est pour cela que j'en appelle à une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations, et je vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues, de donner une suite favorable à mon postulat. Pour conclure, permettez-moi de vous faire une confidence. Je ne suis pas suisse de naissance, je le suis devenu. Et qui sait, peut-être même que je l'étais déjà avant de le devenir ? Depuis que je suis arrivé en Suisse pour terminer mes études à HEC Lausanne, je ne peux pas véritablement dire que j'ai souffert de racisme. Je me suis réalisé professionnellement, artistiquement et personnellement. J'aurais donc pu me dire : « Je ne me sens pas du tout concerné par cette affaire ». Mais, il se trouve que le Suisse que je suis, les Suisses que vous êtes, les Suisses que nous sommes, c'est-à-dire des hommes et des femmes profondément

épris de liberté et de justice ne peuvent pas croiser les bras devant la souffrance silencieusement abyssale de notre prochain. C'est pour cela que, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues, je vous invite à renvoyer mon postulat auprès d'une commission pour étude, afin de doter notre commune d'une politique volontariste en vue d'éradiquer le racisme qui est, je le rappelle au regard de nos connaissances actuelles, une théorie fausse, archi-fausse, absolument fausse. (Annexe 1)

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette s'exprime en ces termes :

« **Projet d'intégration et lutte contre le racisme à Ecublens** »

La Municipalité a pris bonne note du Postulat du Conseiller communal Jean Timba Bema. Les constats du groupe de travail des Nations Unies chargées d'étudier les problèmes de discrimination raciale auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine vivant dans la diaspora méritent une attention particulière.

La Commune d'Ecublens, à travers la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Étrangers (CIESEE) et la déléguée à l'intégration, s'engage à suivre les lignes directrices de la politique d'intégration et de lutte contre le racisme, Fixée par la loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR). Des projets, tels que ceux que je vais citer, sont mis en place dans le but de favoriser les capacités d'inclusion de la société écublanaise et de donner des outils d'intégration à ceux qui en ont besoin. On les retrouve dans l'objectif No 5 du programme de législature de la Municipalité : Intégrer les différentes populations :

- Des cours de français gratuits pour les enfants et les adultes avec l'association Français en Jeu,
- Des cours de langue d'origine pour les enfants,
- Des contes dans les langues premières des enfants pour favoriser le développement de leur vocabulaire et la création de souvenirs partagés dans leur langue première et en français, avec l'organisation ISJM (Institut suisse jeunesse et média). En ce moment dans les langues mandarine, lingala (que vous avez-vous-même proposé) et albanaise,
- Des espaces d'échanges gratuits pour les parents et les enfants, avec l'association Arc échange,
- Des espaces de rencontre et de soutien, café contact porté par la déléguée à l'intégration,
- Des vidéos explicatives à l'attention des personnes non francophones à l'occasion des élections communales,
- Du théâtre invisible contre le racisme avec la troupe de théâtre le Caméléon (une vidéo est sur le point de sortir pour communiquer sur ce projet de la Ville d'Ecublens) proposé à l'occasion de la semaine de lutte contre le racisme et soutenue au niveau national

Par ailleurs, le Secteur intégration, en collaboration avec les Ressources humaines, a mis en place des formations en communication interculturelle, s'adressant à tout le personnel de l'administration communale. Le but est de sensibiliser à la différence culturelle et de donner plus d'outils pour comprendre et se faire comprendre avec respect. A l'exemple de la Ville de Lausanne, la Commune analyse en ce moment les possibilités de proposer une formation en « prévention du racisme et diversité culturelle », laquelle pourrait avoir lieu en 2024.

Enfin, le Service (CJSIE) contribue à sensibiliser la population sur les thématiques de l'esclavage et de la colonisation. En effet, la Bibliothèque possède déjà des ouvrages traitant de ces thèmes. Elle serait ouverte à enrichir son fonds avec des ouvrages tout public en collaboration avec le postulant.

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Pascale Manzini.

Mme la Municipale Pascale Manzini souhaite donner des nouvelles de ce qui se fait à Ecublens et continue en ces termes : « La loi vaudoise sur l'intégration des étrangers sur la prévention du racisme se traduit au niveau scolaire par des nombreux projets pédagogiques. A Ecublens, voici quelques exemples de ce qui se fait pour la prévention des stigmatisations. Lors de la semaine contre le racisme, les classes des voies générales et les enseignantes de français intensif ont travaillé sur un projet de présentation de panneaux qui seront exposés dans les écoles. Ces enseignantes du français intensif travaillent chaque année avec un groupe d'élèves sur les journées multiculturelles proposées par la commune. Les projets sont ensuite présentés dans l'Espace Nicollier aux autres enseignants et aux élèves. A la rentrée passée, nous avons fait venir une intervenante afin d'exposer la problématique de l'allophonie dans notre école et les difficultés supplémentaires d'intégration selon la provenance.

La problématique concernant la stigmatisation ne peut pas se limiter dans une école à la couleur de peau. En travaillant avec l'équipe Santé sur le bien-être de chacun dans une école et en particulier les relations garçons/filles, le genre mais également sur les provenances. Pour terminer, notre corps enseignant a accepté de commencer un projet en collaboration avec la fondation RADIX, fondation suisse pour la santé. Elle prend en compte les besoins des élèves dans leur construction personnelle afin d'entrer le plus sereinement possible dans le monde professionnel. Une des parties est consacrée sur « moi et les autres » afin de poursuivre ce travail sur le bien vivre ensemble. Un focus devra avoir lieu en particulier dans certaines classes des élèves de 7P.

Au niveau organisationnel, notre école a 5 médiatrices et médiateurs, une infirmière, deux éducateurs, deux délégués PSPS (santé), le service PPLS (deux psychologues, 3 logopédistes et une psychomotricienne) et le médecin scolaire. Toute cette équipe se rencontre régulièrement avec les membres de la Direction des écoles pour travailler sur la problématique scolaire liée à la santé, au bien-être et aux problèmes de stigmatisation, dont le racisme.

Au niveau des APEMS, donc de l'accueil parascolaire et des réfectoires, nos structures ont pour ambition de prévenir toute discrimination, ce qui met en lumière notre volonté d'agir contre ces discriminations. Nous sommes pro-actifs sur cette question, nous ne tolérons aucune forme de discriminations. De plus, une nouvelle charte pédagogique est mise en place aux APEMS qui abonde dans ce sens en se basant sur six principes qui tendent au vivre ensemble, donc sans discriminations. Cette charte est aussi valable dans les réfectoires.

Des actions sont mises sur pied au sein des APEMS et du pré-scolaire de façon spécifique lorsqu'une discrimination apparaît. Des ateliers sont régulièrement organisés concernant le respect de l'autre et des différences.

Au niveau de l'action sociale, vu que j'ai aussi ce dicastère, je vous recommande de lire la charte référentielle éthique et la charte référentielle complète sur le site de notre région d'action sociale ARASOL. Avec cet élément, je voulais rebondir sur la notion de souffrance qui a été émise par le postulant. En effet l'action sociale se soucie de la précarité. Je suis allée ce matin, en tant que Présidente de l'ARASOL avec les présidents des autres régions à une rencontre

avec Mme Ruiz qui nous a exposé tous les projets à venir. Parmi ceux-ci, beaucoup s'axent sur la problématique de la précarité ; à savoir l'impact que peut avoir la hausse loyers et le vieillissement. Ce sont des sujets qui sont traités de manière régulière. Il n'y a pas de tri : chaque être humain est un être humain ».

M. le Président passe la parole à M. le Municipal Jean Cavalli.

M. le Municipal Jean Cavalli souhaite donner quelques informations du côté de la police. On sait que dans les clichés, parfois, il peut arriver que l'on attribue une certaine réputation au corps de police dans cette problématique qui a été relevée. L'association de sécurité dans l'Ouest lausannois a des règlements qui prônent le respect entre collègues mais aussi à l'égard du public en général et en particulier les règles de déontologie sont applicables. Il est stipulé dans le code de déontologie de l'organisation policière vaudoise que « Le policier veille à gagner la considération de la population » « Le policier évitera toute forme de discriminations ». Cela reprend les sources légales qui ont été mentionnées, notamment, par Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette. Il peut assurer devant l'Assemblée que la police applique ces principes légaux de déontologie par rapport au public en général pour éviter la discrimination qui pourrait arriver. Si cela se passe mal, il y a une loi sur la responsabilité de l'état des communes et de leurs agents. Tout cela est encadré sérieusement.

M. le Président passe la parole à M. le Syndic Christian Maeder.

M. le Syndic Christian Maeder indique à l'Assemblée, que suite aux interventions de ses collègues municipaux, la Municipalité ne souhaite pas que le Conseil soutienne ce postulat. La Municipalité estime que le travail qui est fait dans la commune est suffisant. Comme l'ont soulevé Mmes Pittet Blanchette et Manzini, le travail sur le plan social et sur le plan de la culture, en général, et des associations, est bien fait. On pourrait imaginer que le Conseil pourrait renvoyer ce postulat à la Municipalité, mais M. le Syndic répète qu'il n'y aurait plus rien d'autre à dire au Conseil. Ce serait un travail conséquent, or la Municipalité souhaite être dans l'action que dans la rédaction.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Jean-Aristide Timba Bema.

M. le Conseiller Jean-Aristide Timba Bema remercie la Municipalité d'avoir pris en compte ce postulat et d'avoir fourni les éléments de ce qui se faisait, chose qu'il avait déjà fait dans son postulat car il était déjà à connaissance de ce qui se faisait. Il précise, à titre personnel, qu'il n'a jamais souffert dans ce pays de racisme. Il poursuit en disant que ce qui est fait est bien mais il faut faire mieux. Il affirme que la Municipalité doute qu'il soit possible de faire mieux. Il invite, de ce fait, l'Assemblée à renvoyer ce postulat en Commission, afin qu'elle présente d'autres pistes qui vont permettre de faire mieux. Selon lui, cela permettra d'amener une dynamique dans la commune qui ira dans le sens des engagements pris.

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Pascale Manzini.

Mme la Municipale Pascale Manzini n'est pas d'accord avec un terme utilisé. A aucun moment, la Municipalité a dit que ce qui était fait était suffisant. La Municipalité a juste cité ce qui était fait. A chaque nouvelle proposition, la Municipalité est ouverte à les accepter. La Municipalité amène aussi des inputs, comme par exemple, l'engagement d'un éducateur école-famille pour accompagner les familles qui ne sont pas d'ici.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola comprend que M. Timba Bema propose le renvoi de ce postulat en Commission. Selon le règlement communal, un cinquième du Conseil doit le

soutenir pour ce renvoi. Il salue la politique qui va crescendo et que la Municipalité porte de nombreuses actions que l'on peut saluer. Il ne souhaite pas que l'on confronte l'idée du postulat avec l'idée que la Municipalité ne fait pas son travail. Il pense que la Municipalité est avant-gardiste en menant des actions intéressantes. Il est persuadé qu'à force de parler et de réfléchir ensemble que l'on fait avancer les problématiques. Il termine en disant que la sensibilité des personnes qui vivent la discrimination quelle qu'elle soit, n'est pas la même des personnes qui la vivent de l'extérieure. Au stade de la procédure, si ce postulat va en Commission, cela ne charge pas la Municipalité mais bel et bien une Commission. Ce n'est que cette dernière qui pourra définir si ce postulat sera renvoyé à la Municipalité ou pas. Il trouverait intéressant que ce postulat soit renvoyé en Commission.

M. le Président précise que pour soutenir un postulat, il faut la majorité du Conseil selon la loi du canton.

Une discussion s'engage alors entre le Président et différents Conseillers afin de comprendre le règlement communal et avoir une interprétation commune sur la procédure pour traiter un postulat. Il en ressort qu'il faut 1/5ème des Conseillères et Conseillers présents pour renvoyer le postulat en Commission. Personne ne s'oppose à cette procédure.

M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema remercie déjà Mme la Municipale Manzini de préciser que la Municipalité n'accueille pas ce postulat dans le sens "nous faisons déjà ce qu'il faut donc ce que nous faisons est suffisant et il n'y a rien d'autre à faire". Il accueille également avec beaucoup de plaisir et de joie, l'ouverture de la Municipalité à faire mieux car c'est véritablement le but de ce postulat. Et de ce fait, il invite l'Assemblée à renvoyer ce postulat en Commission car elle ne sera pas dans la logorrhée ou dans de grandes rédactions de texte, contrairement aux craintes de M. le Syndic, mais elle permettrait d'avoir des idées concrètes à proposer et ainsi permettre à la Municipalité d'implémenter certaines choses qui pourront améliorer le confort d'une partie des citoyens.

M. le Syndic Christian Maeder répète que la Municipalité n'a jamais dit qu'elle ne voulait pas en faire plus mais qu'elle en faisait déjà beaucoup. Si M. le Conseiller souhaite que la Municipalité lui démontre par le renvoi en Commission, qui peut-être renverra le postulat à la Municipalité pour suite utile, la Municipalité fera le nécessaire. Cependant, dans ce rapport, il n'y aura pas beaucoup plus d'informations que ce qui a déjà été énoncé ce soir. Il rappelle encore une fois que la Municipalité n'a jamais dit qu'elle ne voulait pas faire plus et qu'il ne faut pas faire dire des choses à lui-même et aux autres membres de la Municipalité qui n'ont pas été dites. Il souhaite que les choses soient claires car cette attitude, qui peut être perçue comme de la victimisation, est totalement insupportable à ses yeux. Il est navré de le dire ainsi et remercie l'Assemblée de voter dans son âme et conscience ce que la Municipalité leur propose.

Mme la Conseillère Nahimana Belyse souhaite exprimer son choc. Elle remercie cependant la Municipalité pour les réponses qui ont été apportées et trouve cela déjà très bien mais elle trouve que M. le Syndic donne l'impression qu'il souhaite fermer la demande. Mais la problématique est là. Le point de vue de la Municipalité d'énoncer ce qui est déjà fait est déjà très appréciable. Cependant, il y a encore d'autres choses à faire. Elle regrette que la Municipalité donne l'impression de ne pas prendre en considération la souffrance qui a été évoquée. C'est comme si la Municipalité estimait qu'il n'y avait plus rien d'autre à faire. Il est possible d'inciter la Municipalité à être plus créative en trouvant d'autres solutions que ce soit dans le domaine de la petite enfance ou encore au niveau de la police, par exemple. M. le Municipal Cavalli a présenté ce qui est déjà fait mais elle pense qu'il pourrait être intéressant

de faire des formations continues car il y a toujours des choses qui peuvent être améliorées. Elle invite donc l'Assemblée à soutenir ce postulat car il n'est pas possible de dire que ce qui est fait est suffisant car il y a toujours quelque chose à améliorer.

M. le Conseiller Gabriel Delabays souhaite se prononcer sur le fond de ce postulat et sur la demande de renvoi en Commission. Il compatit complètement avec le postulat et les buts qui sont visés et comprend tout à fait la problématique. Il se joint aux propos de M. le Conseiller Aitor Ibarrola. Toutes les Conseillères et Conseillers sont sensibles aux cas de discriminations et de racisme. Par contre, il souhaite faire quelques remarques sur le postulat en lui-même. Il s'intitule "lutte contre le racisme et les discriminations" mais dans sa rédaction, on est très focalisé sur une discrimination en particulier. Pour M. le Conseiller, cela est relativement problématique, étant lui-même touché par un certain nombre de discriminations. Il est d'ailleurs content du vote de la population Suisse d'il y a deux ans, d'avoir étendu l'article 261bis du code pénal à ce sujet-là. Il trouve assez problématique que les discriminations soient abordées de manière totalement sectorielle alors qu'il estime que cela devrait être un seul combat.

Il souhaite ajouter quelques éléments de forme : le pays est constitué de 3 bases, la confédération, les cantons et les communes avec, pour chacun son champ de responsabilités propres. Le champ de responsabilités de lutte contre les discriminations appartient principalement à la Confédération et aux cantons et ce sont eux qui sont chargés de mettre en place une politique publique à cet égard. C'est ce qui a été fait car il cite la Stratégie Egalité 2030 validée par le Conseil fédéral le 28 avril 2021, qui comprend dans son quatrième volet un champ d'action spécifique à la discrimination avec tout un ensemble de mesures qui ont été prises en accord avec les cantons, l'association suisse des Communes et l'association suisse des Villes. Toute une série de mesures sont prises à ce niveau-là et il ne doute pas que la commune a des solutions à proposer et des mesures à mettre en place mais il estime que ce n'est pas son rôle. La commune a déjà fait un certain nombre de choses dans ce rayon-là, mis en place un certain nombre de mesures relatives à l'intégration et pratique visiblement une tolérance zéro. M. le Conseiller s'en réjouit. Le canton fait des efforts en la matière en créant un bureau cantonal pour l'intégration des personnes étrangères et la prévention du racisme qui est chargé de mettre en place au niveau cantonal et communal les stratégies de luttes contre le racisme. Toutes les actions sont mises en place et il ne convient pas d'en rajouter.

Il souhaite encore ajouter un dernier point formel de procédure juridique sur la question du profilage racial qui a été évoqué dans le postulat et dont il comprend tout à fait la problématique. L'arsenal juridique est parfaitement outillé pour y faire face. Il y a d'ailleurs l'art. 261bis du code pénal qui prend en compte ceci. Le site de la Confédération le dit clairement, il y a une tolérance zéro auprès du personnel de police concernant le profilage racial. L'article 5 al.3 et art.8 al.2 de la constitution fédérale en font état également, il y a une interdiction de discrimination. Tout acte de profilage racial qui serait rapporté, la jurisprudence le prévoit déjà, sera puni sévèrement par le Tribunal fédéral ou par la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui sont les deux instances chargées de statuer à ce propos.

À la lumière de tous ces éléments, M. Le Conseiller appelle toutes les Conseillères et tous les Conseillers à refuser le postulat, ainsi que la demande de renvoi en Commission, tout en gardant en mémoire cette problématique pour les années futures, si le cas échéant, des mesures complémentaires devaient être mises en place.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola n'aimerait pas se prononcer sur le fond mais remercie M. le Conseiller Delabays pour son argumentaire bien construit. Il insiste sur le fait que le Conseil

va voter sur le renvoi ou non de ce postulat en Commission et probablement ce sera l'occasion de développer cet argumentaire et traiter l'objet du postulat. Il invite M. le Conseiller Delabays de se porter volontaire pour participer à cette Commission car il serait très utile d'avoir son avis et pourra probablement orienter les conclusions que fera cette Commission pour que le Conseil puisse ensuite débattre d'un éventuel renvoi à la Municipalité sur la base de l'analyse de la Commission. Il pense qu'il est temps de passer au vote du renvoi ou non du postulat en Commission et il invite l'Assemblée à soutenir ce renvoi en Commission pour la clarté du débat démocratique car comme on a pu l'entendre ce soir, c'est un sujet qui a une certaine sensibilité.

M. le Conseiller Sebastian Suess souhaite juste s'exprimer sur les propos qui ont été tenus tout à l'heure entre M. le Syndic et le postulant. Il trouve regrettable, voire choquant, les termes qui ont été utilisés et il souhaite que ce soit au PV ainsi chacun pourra les relire. On peut trouver maladroit la rédaction de ce postulat et ne pas apprécier l'engagement ou la virulence de ce que défend le postulant mais pour M. le Conseiller, il y a quand même un respect mutuel qui doit être tenu dans ce Conseil, autant de la part des Conseillères et Conseillers envers l'Assemblée et la Municipalité, que de la part de la Municipalité envers les membres du Conseil.

M. le Président passe au vote sur le renvoi en Commission du postulat. 1/5ème des membres présents doivent appuyer le renvoi du postulat en Commission ; à savoir, 12 personnes. Au vote, le postulat est renvoyé en Commission par 33 OUI.

Monsieur le Président précise que le Bureau du Conseil va se réunir le mercredi suivant. Il propose aux groupes de proposer les Commissaires intéressés à participer à cette Commission. Celle-ci sera composée de 9 membres.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, souhaite intervenir entre deux objets car il estime que ce vote est polarisé. Selon lui, l'affichage actuel n'est pas satisfaisant car il n'est pas possible de savoir de quel groupe proviennent les votes. Il souhaite connaître l'organisation de l'affichage des noms et de comment les « zapettes » ont été numérotées.

M. le Président passe la parole à M. Richard de la maison MeerKathe.

M. Richard informe M. le Conseiller qu'il a enregistré les noms selon les partis mais ne sachant pas quel parti était plus à gauche ou à droite, il a simplement inscrit les groupes les uns après les autres. Les partis sont séparés sur l'écran par une case blanche mais seront, par la suite, "rangés" selon les souhaits du Bureau du Conseil.

M. le Président précise que l'utilisation de « zapette » ce soir est uniquement une phase "test" et que par la suite, il sera possible de préciser les détails pour la mise en page et mise en forme des différents affichages.

b. Rapport de la Commission suite au postulat de Mme la Conseillère Taisia Terrettaz et M. le Conseiller Guillaume Leuba -

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Daniel Sage pour la lecture du rapport de la Commission.

M. le Conseiller Daniel Sage apporte un petit intermède ludique avant de lire son rapport. En effet, il a été un peu pris de court pour écrire son rapport et à de ce fait tester la demande de rédaction d'un rapport à ChatGPT et a été surpris par la qualité du rapport. (Annexe 2)

Il a cependant quand même écrit son rapport et espère que certaines questions de la Commission pourront être répondues par la Municipalité et donne lecture des conclusions.

Conclusions de la Commission de prise en considération

Après délibération, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour la prise en considération du Postulat « Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts ». Elle vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter la prise en considération du postulat tel que présenté.

M. le Président remercie M. le Conseiller Sage et ouvre la discussion sur le rapport de la Commission.

M. le Président passe la parole à M. le Municipal Germain Schaffner.

M. le Municipal Germain Schaffner affirme que la Municipalité et le Service des travaux publics et de l'environnement auraient aimé être invités à cette Commission afin d'expliquer cette gestion différenciée et expansive des espaces verts, mais cela n'a pas été fait. Il trouve que c'est une opportunité pour la Municipalité et son service d'être présents lors de ce genre de réunion. Il encourage l'Assemblée à accepter le renvoi du postulat à la Municipalité. Cela sera une opportunité de montrer tout ce qui est fait à Ecublens depuis un certain temps déjà. Il a été question du Label Ville verte dans le texte du postulat, ce sera aussi l'occasion d'expliquer les actions autour de ce label, car c'est un énorme travail.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Daniel Sage.

M. le Conseiller Daniel Sage souhaite répondre sur la non présence des Municipaux et de services techniques. La Commission a aussi regretté cette absence. Il croit que c'est la forme d'une Commission traitant un postulat et affirme que celle-ci les auraient volontiers accueillis. Personne n'a demandé à la Commission quel aurait été leur souhait sur la composition de celle-ci.

M. le Président passe la parole à M. le Municipal Germain Schaffner.

M. le Municipal Germain Schaffner souhaite préciser que pour les postulats futurs, ou mentions ou même pour les interpellations qu'il serait bien que les Commissions qui sont chargées de statuer sur une prise en compte de droit d'initiative, invitent un membre de la Municipalité peut-être aussi des responsables techniques car il est important pour la Commission d'avoir les éléments pour se prononcer. Grâce à ces derniers, il serait plus facile pour la Commission de comprendre la pertinence d'un renvoi ou non.

M. le Président prend acte pour les futures Commissions.

Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert explique que lors d'un cours donné par l'ASCCGV (Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois), elle a posé la question sur la présence d'un membre de la Municipalité pour ce genre de Commission. Elle en a aussi parlé avec Mme la Municipale Danielle Petoud. La Commission doit poser les questions à la Municipalité par le biais de son rapport et celui-ci est envoyé comme elle l'a fait au Greffe. En effet, ce dernier l'a envoyé à tous pour la séance de ce soir. La Municipalité peut, alors, se préparer pour répondre aux questions de la Commission et comme il est remis en discussion ce soir, l'Assemblée va voter pour la prise en considération et renvoi à la

Municipalité. S'il y avait des questions de la Commission, celle-ci devait les mettre dans le rapport. La Municipalité aurait pu y répondre ce soir.

M. le Président remercie Mme la Secrétaire pour ces précisions et passe la parole à Mme la Municipale Danielle Petoud.

Mme la Municipale Danielle Petoud souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'elle, Mme Petoud, mais de la Préfète de Lausanne.

M. le Président reprend l'affirmation de Mme la Municipale Danielle Petoud et précise que cela avait été bel et bien discuté lors de la séance du 27 février entre le Bureau et la Municipalité.

M. le Président revient sur ses dires et confirme que la Municipalité ne peut pas être invitée lors de ce genre de Commission. Il ira personnellement expliquer à la Commission le procédé.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Eric Darbellay.

M. le Conseiller Eric Darbellay a une question sur le postulat et sur la demande à la Municipalité de rendre un rapport.

Par rapport à la gestion différenciée et extensive des espaces verts fait par la commune, comme pour ce qui est fait pour la Commission sur le racisme, nous sommes déjà bien au courant. Il souhaite savoir ce que va faire le Conseil communal de ce rapport. Il aimerait avoir un rapport préavis ; à savoir que si la Municipalité fait un rapport préavis, le Conseil communal avalisera ce rapport, en étant d'accord avec le travail fait par la Municipalité, l'affaire serait en quelque sorte classée. S'il n'y a qu'un rapport, le Conseiller a peur que l'on discute « ad eternum ». J'aimerais demander au postulant s'il s'attend à avoir un rapport pour avoir de l'information ou est-ce qu'il veut un rapport préavis avec une position ferme du Conseil.

M. le Président précise à M. le Conseiller Darbellay que le vote de ce soir sera pour déterminer si ce rapport est renvoyé en Municipalité ou pas. Il passe la parole à M. le Conseiller Guillaume Leuba.

M. le Conseiller Guillaume Leuba précise, vu qu'il a été interpellé personnellement, que le but du postulat était, à la base, de demander à la Municipalité de faire un plan gestion. Du fait de l'absence de la Municipalité à cette Commission, les membres de celle-ci avaient plus de questions que de réponses. Ils n'ont pas eu plus d'informations. Il a été statué qu'il faudrait le renvoi en Municipalité pour avoir un rapport. Le but du Conseiller et des membres de cette Commission est de savoir si assez de mesures sont réalisées pour ne pas avoir besoin de faire un plan de gestion en plus. Une fois que le rapport sera fait, l'Assemblée pourra statuer.

La discussion n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote, le renvoi en Municipalité pour un rapport.

Le renvoi en Municipalité pour un rapport est accepté par 33 oui et 14 non.

b. Autres interventions

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays

M. le Conseiller Gabriel Delabays souhaite déposer l'interpellation suivante :

Addiction et puffs - nos jeunes toussent et s'exposent aux dangers – Fait-on suffisamment de prévention ? Plusieurs études ont été menées depuis le début de l'année

sur l'augmentation croissante des addictions des jeunes notamment aux puffs et autres substances psychoactives et demande dans son interpellation à la Municipalité ce qui est fait dans ce sens. (Annexe 3)

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Maya Frühauf.

Mme la Conseillère Maya Frühauf, en tant que porte-parole d'un groupe de plusieurs Conseillères et Conseillers qui ont préparé ensemble une demande adressée au Bureau du Conseil, poursuit avec la lecture de la demande.

Les co-signataires souhaitent que le Bureau du Conseil communal étudie l'opportunité de créer une Commission thématique selon l'art. 43 du règlement communal.

Cette démarche s'appuie sur une recommandation du Plan énergie et climat communal (PECC) du canton de Vaud. La fiche du PECC relève que la mise en place d'une Commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité permet :

- d'accompagner efficacement la politique communale ou intercommunale dans ces domaines;
- d'appuyer la Municipalité sur les aspects mis en évidence dans le Plan climat communal;
- de faire émerger de nouveaux projets ;
- de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du Plan climat communal.

La ville de Vevey a mis en place une telle Commission qui semble avoir un impact positif sur l'ensemble du processus délibératif.

Une annexe au règlement du Conseil communal est le moyen le plus efficace pour officialiser la création de cette Commission. Les co-signataires se mettent volontiers à disposition du Bureau du Conseil pour rédiger un projet d'annexe qui devra préciser le cahier des charges, le nom, la composition, le domaine de compétence de cette Commission ainsi que les relations avec la Municipalité et les autres Commissions. Toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux sont les bienvenus à se joindre au groupe de co-signataires.

Demande signée par Frédérique Reeb-Landry, Daniel Sage, Patrick Fracheboud, Michele Mossi, Maya Frühauf, Nicolas Morel, Gabriel Delabays, Pierre Dufay de Lavallaz. (Annexe 4)

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Anton Gaillard.

M. le Conseiller Anton Gaillard dépose un vœu qui concerne la charte des bords de route.

Il est ravi que le postulat sur la gestion différenciée et extensible des espaces verts soit renvoyé à la Municipalité. Il profite de l'occasion pour évoquer une charte sur la même thématique.

Plusieurs communes sont signataires de la Charte des bords de route. M. le Conseiller souhaiterait qu'Ecublens étudie l'opportunité de rejoindre également la démarche tel que Chavannes, Morges, Lonay, Morges ou encore Saint-Sulpice qui l'ont déjà fait.

M. le Conseiller émet le vœu que la Municipalité envisage de signer la charte des bords de route.

Les 3 axes de la charte sont les suivants :

1. Renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires
2. préserver et promouvoir la biodiversité

3. lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture

Un guide de terrain est mis en œuvre par la DGMR du canton de Vaud. Cette démarche pourrait également être intéressante dans le cadre de Ville Verte et cela rejoint également le chapitre 2 du Plan Climat Communal.

M. le Conseiller émet le vœu que la Municipalité envisage de signer la charte des bords de route. (Annexe 5)

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Nicolas Morel.

M. le Conseiller Nicolas Morel dépose un vœu relatif aux antennes de téléphonie mobile.

Il explique que ces derniers temps, les antennes de téléphonie mobile poussent comme des champignons et leur mise à l'enquête suscite de nombreuses oppositions et pétitions. Récemment, une opposition collective a été déposée concernant un projet à la route Neuve 1. Dans cette région, étant donné les autres projets (route de la Brûlée 2) et les antennes déjà en fonction, il y aura 7 antennes dans un rayon de 420m. La somme des expositions dues à ces multiples antennes pourrait bien dépasser la limite autorisée de 5 V/m, déjà très élevée. L'exposition à ces champs électromagnétiques élevés représente un problème de santé publique ainsi qu'une menace potentielle sur la faune. Au vu notamment de l'utilité contestable de ces nouvelles antennes (justifiées par l'augmentation des débits de données, causées essentiellement par la transmission de vidéos totalement inutiles et dues à la multiplicité des opérateurs, on peut souhaiter que la Municipalité se préoccupe davantage de la santé des résidents de notre commune et en particulier des personnes électrosensibles.

Au vu de la difficulté à faire accepter des opposition (malheureusement de compétence fédérale) M. le Conseiller souhaite que la Municipalité se dote des moyens techniques nécessaires pour vérifier soigneusement le total des émissions aux endroits les plus critiques, soit par le calcul lors de la mise à l'enquête d'une nouvelle antenne soit par mesure lors de l'exploitation. Un dépassement de la limite autorisée permettrait alors de mettre hors service une antenne excédentaire. On ne peut pas faire confiance aux opérateurs de téléphonie mobile, qui sont à la fois juges et parties.

Ces investigations pourraient se faire soit en interne (Par acquisition des compétences nécessaires parmi les collaborateurs de l'administration communale et des éventuels instruments de mesure des champs électromagnétiques) soit en confiant ces tâches à un ou des bureaux d'ingénieurs. (Annexe 6)

=> Départ de M. le Conseiller Guillaume Leuba, 55 Conseillères et Conseillers présents. La majorité est à 28.

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano.

Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano va faire une sorte de "me two" avec M. le Conseiller Nicolas Morel sur le sujet précédent et poursuit en ces termes :

En introduction, je vous invite à découvrir les emplacements d'ores et déjà en activité ou qui vont l'être en fonction de l'avancée des nouvelles constructions d'antennes 5G dans notre commune.

Selon la carte synoptique publiée par l'OFCOM (Office fédéral de la Communication) définissant les différents types d'antennes opérationnels voici la situation actuelle s'agissant des antennes 5G désignées par un rond vert :

1. Le premier slide représente cinq antennes n'ayant pas fait l'objet d'enquêtes publiques.
2. Le second slide illustre les antennes ayant fait l'objet d'une enquête concernant une adaptation, ou modification d'un site de téléphonie existant. Elles sont au nombre de neuf.
3. Passons maintenant au troisième slide représentant la construction de six nouvelles antennes n'apparaissant de ce fait pas encore sur cette carte synoptique. Leur futur emplacement est fléché en rouge.
4. Prochain slide : Simple information pour quatre antennes se trouvant en plein site EPFL et UNIL que je n'inclus pas dans le décompte final.
5. Sur ce 5ème et dernier slide, nous constatons qu'à terme, nous risquons fort d'avoir 20 antennes 5G sur notre territoire communal pour quelque 13'000 habitants.

La dernière antenne ayant fait l'objet d'une enquête publique pour une adaptation s'est terminée à la fin de ce mois. Elle concerne le jardin public du Mont Souplia situé à hauteur de la route du bois 32, près du chemin de la Motte. Je présume que nous sommes toutes et tous ici présent-e-s d'avis que son emplacement n'est pas idéal ...

A ce propos, l'art. 3, al. 3 de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) définit les lieux à utilisation sensible (LUS) comme suit :

- a. les locaux situés à l'intérieur d'un bâtiment dans lesquels des personnes séjournent régulièrement durant une période prolongée ;
- b. les places de jeux publiques ou privées, définies dans un plan d'aménagement ;
- c. les parties de terrains non bâtis sur lesquelles des activités mentionnées ci-dessus sont permises.

Pour rappel, une nouvelle antenne 5G est prévue à la route du Bois 8, située elle également, à proximité directe de la place de jeu des Esserts sans compter l'école du Pontet dans la cour de laquelle les élèves prennent leur récréation.

S'il est vrai que nos autorités communales ont peu de latitudes pour s'opposer fermement à cette expansion effrénée, il n'en reste pas moins que certaines démarches favorisant le dialogue avec les opérateurs pourraient avoir un impact positif face à d'éventuelles futures demandes.

Deux exemples concrets :

Ville de Sion :

Rhône FM annonce dans un communiqué du 13 février que la ville de Sion modifie son Règlement de construction précisant – je cite :

“L'ajout d'un article va donner à la municipalité la base légale pour devenir un véritable interlocuteur des opérateurs et les inciter à établir une meilleure planification. Les nouvelles dispositions prévoient que les relais existants soient utilisés en priorité. Si ceux-ci ne peuvent l'être, les antennes devront d'abord être installées dans les zones non destinées à l'habitation.”
Information reprise dans son podcast du même jour précisant que le Conseil général a accepté à l'unanimité moins une voix la modification du Règlement communal des constructions et de zones (RCCZ) bien que la marge de manœuvre soit étroite.

Bourg en Lavaux :

Un article de 24 heures du 9 février 2023 publié :

Bourg-en-Lavaux veut encadrer l'essor des antennes 5G

Un postulat demande à la Municipalité de délimiter différents types de zones où l'installation est possible, soumise à conditions ou exclue.

La Municipalité est appelée à plancher sur une planification du déploiement des antennes 5G. L'article précise encore que le Conseil communal a renvoyé ce postulat émanant des Verts par 27 oui, 14 non et 10 abstentions à la Municipalité, postulat dont le texte s'inspire d'une démarche entreprise à Delémont (JU). Un postulat similaire, signé par des élus de six partis, est aussi à l'étude à Pully.

Ceci m'amène au constat suivant : S'il y a volonté commune du législatif à, en quelque sorte, soutenir notre exécutif, nos autorités peuvent encore se mobiliser afin de ralentir cette expansion effrénée et ainsi aider à établir une planification responsable et respectueuse des objectifs du Plan climat communal accepté par le Conseil lors de sa séance du 23 février 2023. Pour ce soir, je m'arrêterai là sans proposer d'autres alternatives.

Par contre – et je m'adresse ici à notre Municipalité – qu'en est-il de la résolution adoptée par le Conseil du 7 avril 2022 restée lettre morte jusqu'à ce jour ?

Pour mémoire, cette résolution adoptée par une large majorité des membres du Conseil présents sollicitait notre Municipalité afin qu'elle :

- 1 - informe les habitant-e-s de notre commune tant sur les avantages que sur les risques et inconvénients de la 5G par le biais d'une information claire et accessible ;
- 2 - entame une démarche afin qu'Ecublens puisse obtenir le label numérique responsable délivré par l'Institut du numérique responsable suisse. (Annexe 7)

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Daniel Sage.

M. le Conseiller Daniel Sage souhaite continuer la discussion au sujet de l'intervention de Mme la Conseillère Chantal Junod Napletano en précisant que l'antenne qui se trouve au Mont Souplia à une émission de 4.95 V/m sur les 5 autorisés. La limite est presque atteinte sur une place de jeux, il serait donc bien d'informer le public qui séjourne sur place.

Il poursuit avec un vœu sur la callisthénie. C'est une activité très populaire chez les jeunes qui sont très nombreux sur notre commune. Un ensemble d'exercice physique et de gymnastique

et de musculation qui vise à améliorer les capacités physiques. C'est une activité pratiquée en extérieur sur des équipements très simples qui permet de faire par exemple des tractions. Vu sa récente popularité, plusieurs parcs ont vu le jour dans la région à Etoy, Lausanne, St Prex... Autour de nous, plusieurs petites installations ont vu le jour à St Sulpice, Renens mais il n'y a rien à Ecublens. Ces espaces urbains sont des lieux de rencontres entre les jeunes et deviennent un catalyseur de la cohésion sociale pour autant qu'ils soient bien conçus. C'est pour cette raison que M. le Conseiller dépose le vœu d'encourager la Municipalité d'étudier la possibilité d'avoir une ou deux installations sur la commune. L'implémentation, le choix des équipements et l'accessibilité doivent être mûrement réfléchis pour que ce soit accueillant pour les femmes et les familles. Et aussi pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales. Il y a des passionnés de cette pratique qui sont prêts à accompagner les communes dans cette démarche. (Annexe 8)

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette remercie M. le Conseiller Sage pour son vœu et peut lui répondre rapidement car dans le pipeline du secteur jeunesse se trouve actuellement une demande de budget qui va être faite à la Municipalité pour créer un street workout. Il prendra place à Epenex car les jeunes d'Epenex ont fait une pétition dans le cadre de la démarche participative « Epenex évolue ». La finalisation de l'étude est en cours et le dossier sera remonté prochainement à la Municipalité. Un bout de cette démarche a été fait quand le réaménagement du parc Essert a eu lieu, il y a au fond un espace de suspension. Il est vrai que Mme la Municipale pensait que ces éléments seraient plus gros et qu'ils sont actuellement plutôt utilisés par les plus jeunes. Ce type de prestation est dans le pipeline et avec le travail qui est fait avec le Conseil des jeunes, le projet est à bout touchant.

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Silvana Passaro.

Mme la Conseillère Silvana Passaro se présente en tant que membre de la direction des écoles d'Ecublens qui encourage les parents allophones à s'inscrire au cours de français, notamment à ceux de « français en jeu », mis en avant par Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette durant ce Conseil. Malheureusement peu de parents s'y rendent car bien que les cours soient gratuits, il y a un coût de CHF 40.00 pour des frais administratifs par année civile. Ce montant peut être dérisoire pour certains mais peut être une somme considérable pour d'autres. De ce fait, Mme la Conseillère émet le vœu que la Municipalité puisse garantir l'entière gratuité de ces cours y compris les frais administratifs qui s'élève à CHF 40.00 par année civile. (Annexe 9)

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt le point 9 et ouvre le point 10.

POINT 10 Divers

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Anton Gaillard.

M. le Conseiller Anton Gaillard pose une question concernant connaître quels sont les traitements qui sont pratiqués dans le cadre de l'entretien pour retirer les mousses sur les terrains synthétiques de football et si des produits biocides sont encore utilisés ou non.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola souhaite, en premier lieu, saluer le système de la zapette qu'il a découvert ce soir et trouve que ça s'est bien passé. Cela a permis notamment de faire le décompte exact du nombre de Conseillers présents et fait ces remerciements pour cela.

En second point, M. le Conseiller relève que cela fait longtemps qu'une séance n'a pas eu lieu un vendredi et il rappelle à l'Assemblée, surtout pour les nouveaux membres, qu'il était de coutume de se retrouver auprès de l'aubergiste si la séance ne devait pas se terminer trop tard.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Michele Mossi.

M. le Conseiller Michele Mossi intervient suite à l'intervention de M. le Conseiller Dudt sur le vote électronique. Il souhaite attirer l'attention du Bureau du Conseil sur le règlement du Conseil concernant le mode de vote. Jusqu'à présent dans le règlement et dans la manière de procéder, deux modes de votes sont utilisés : le vote par levée de main et le vote à bulletin secret. Avec le vote électronique et l'affichage qui a été fait ce soir, s'il reste ainsi, il a remarqué que plusieurs personnes ont pris des photos. Il serait possible d'introduire une nouvelle manière de voter par le vote nominal. M. le Conseiller demande au bureau du Conseil de prendre en considération cette possibilité dans ses réflexions.

Un autre point que le règlement ne fait pas mention, ni dans la loi sur les communes, est le traitement des membres d'une Commission traitant sur l'acceptation ou non d'un postulat. La seule mention que fait le règlement aux Commissions et la loi cantonale sur les communes dit, il cite : « La Municipalité peut d'elle-même ou sur demande d'une Commission se faire représenter dans la Commission avec voix consultative ». Cela a toujours été le cas dans le passé et cela a toujours été le cas que le pouvoir exécutif soit présent à ce type de Commission. Il encourage le Bureau, à l'avenir, d'inviter la Municipalité pour les prochaines commissions de ce type. Rien n'empêche que la Commission demande à la Municipalité qu'elle s'éloigne lors de la prise de décision.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Cédric Sandoz.

M. le Conseiller Cédric Sandoz souhaite informer l'Assemblée qu'un référendum a été lancé suite au préavis 2023/02 relatif au "Cheminement de mobilité douce Stand - Crêts - Crédit de construction" adopté par le Conseil communal dans sa séance du 23 février 2023. Le délai court jusqu'à la mi-avril. Des feuilles de signatures sont disponibles auprès du comité référendaire.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Jean-Aristide Timba Bema.

M. le Conseiller Jean-Aristide Timba Bema s'exprime en ces termes :

"Mercredi 8 mars 2023, Charles (prénom d'emprunt, originaire du Burundi) a été arrêté au centre d'asile d'Ecublens (VD), emmené à Genève et placé en détention administrative à la prison de la Favra puis à Frambois depuis aujourd'hui. Il risque à tout moment un renvoi forcé vers Zagreb en Croatie. Comme beaucoup d'autres, Charles y a subi des violences policières. Il a été battu à 3 reprises. On lui a infligé des coups de pied et de matraque alors qu'il était couché sur le ventre et ce pendant de nombreuses minutes. Plus tard, il a reçu également un coup très fort à l'oreille et depuis, il a des douleurs et des acouphènes.

Il a ensuite été frappé au poste de police, puis forcé à déposer ses empreintes digitales. Il n'a rien reçu à manger ni à boire pendant de longues heures, son téléphone a été cassé et il a subi des insultes racistes. Il a également été victime d'un pushback* (renvoi sommaire à l'encontre des migrants aux frontières internationales sur terre et en mer) à la frontière croate,

ce alors qu'il était très affaibli, qu'il soutenait un ami qui était encore plus mal en point et qu'il a supplié la police de ne pas les laisser au milieu de la forêt. Charles ne va pas bien sur le plan de sa santé mentale et physique. Il est sous traitement médicamenteux. Il a des pensées suicidaires. Son passage en Croatie lui revient constamment en tête sous forme de cauchemars.

Notre municipalité est-elle au courant de ces abus ? Quelle est sa position vis-à-vis de ceux-ci ? Enfin, compte-t-elle saisir les autorités compétentes pour que de telles violences ne se reproduisent plus ?

Notamment pour quelqu'un qui habitait dans notre commune, que nous avons peut-être croisé. Il trouve regrettable et douloureux que des personnes vivent encore cela aujourd'hui.

(Annexe 10)

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Pascale Manzini.

Mme la Municipale Manzini informe M. le Conseiller que ce qu'il a expliqué dans le détail s'est déroulé en Croatie.

Partie inaudible car non prononcée au micro – Suite de cela, un dialogue entre M. le Conseiller Timba Bema et Mme la Conseillère Pascale Manzini va s'engager.

Ce qui intéresse **M. le Conseiller Timba Bema** c'est ce qui se passe avec les personnes qui résident à Ecublens.

Mme la Municipale informe M. le Conseiller que le passé de beaucoup de résidents de l'EVAM d'Ecublens n'est pas connu de la Municipalité. Ce Monsieur, comme il est indiqué dans les journaux, est un renvoi de Dublin et qu'il a été enregistré en Croatie car selon la loi il faut renvoyer la personne dans le premier pays d'arrivée dans l'union européenne. La Municipalité ne peut pas être au courant qu'il a été "tabassé" en Croatie sauf maintenant car cela se lit dans les journaux. La problématique est le renvoi.

M. le Conseiller Timba Bema confirme que c'est bien en Suisse qu'il a été battu jusqu'au renvoi et qu'une marche est faite pour dénoncer les violences.

Mme la Municipale intervient et poursuit en disant que la marche dénonce le renvoi en Croatie où il a subi des violences. En Croatie les personnes sont maltraitées. La violence que la Suisse lui fait c'est de le renvoyer en Croatie et c'est cela qui fait qu'il est très angoissé.

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette se doit d'intervenir car des choses ne sont pas correctes. Elle se demande quelles sont les sources de M. le Conseiller Timba Bema. Mme la Municipale a appelé le responsable du Foyer de l'EVAM en lui demandant de comment s'est déroulé le renvoi cette personne. Il y a environ entre 3 et 4 renvois par mois. Le responsable a confirmé que ce renvoi s'est passé normalement sauf qu'au moment d'arriver dans le parking ce monsieur a résisté et de ce fait, les forces ont dû le menotter pour pouvoir le mettre dans la voiture, fait survenu à Ecublens.

La Municipalité avait rencontré les forces de l'ordre qui étaient intervenues dans une situation qui avait été difficile et qui avait dérapé. C'est une équipe formée et qui fait du mieux qu'elle peut le plus humainement possible dans des situations qui sont difficiles.

Elle a une autre réponse à apporter à la problématique du renvoi en Croatie. Elle parle maintenant en tant que Députée. Avec 52 autres Députés, ils ont interpellé Mme Moret

concernant ces renvois en Croatie. Ils ont entendu de la part, notamment, de cette Association « droit de rester » qui s'occupe d'un certain nombre de réfugiés, notamment ceux qui font des allers retours. Mme la Conseillère fédérale a interpellé Mme Baume-Schneider pour savoir où cela en était et savoir ce que le canton de Vaud pourrait faire. La réponse que Mme Moret a reçue dénote plusieurs volets.

Le premier, le département fédéral justice et police reconnaît que depuis plusieurs années, les autorités croates font l'objet de plusieurs critiques, notamment de traitements de violences. Le département précise aussi qu'il a consulté plusieurs ONG et le HCR et qu'il n'est pas possible d'affirmer que les autorités croates utilisent de la violence systématiquement. Le service de l'émigration demande, depuis 2019 par le biais de l'ambassade suisse basée à Zagreb, que ces phénomènes soient expliqués. En effet, il ne peut pas être affirmé qu'un usage systématiquement violent soit utilisé sur ces migrants.

Pour pouvoir entrer dans la communauté Schengen, la Croatie a dû mettre sur pied une association indépendante qui vérifie toutes ces choses-là. Il ressort de ce rapport également que des irrégularités ont été enregistrées en raison de comportement individuel inadéquat à la frontière mais aucune défaillance systémique n'a été constatée. Mme la Municipale pourrait continuer à expliciter d'autres éléments mais s'arrêtera là. Elle finit par dire que le fait d'avoir été violenté sur le territoire Suisse n'est pas correcte et cela tout le monde le reconnaît. La commune d'Ecublens travaille avec l'EVAM pour faire en sorte que les choses se passent le plus correctement possible.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt le point 10 et ouvre le point 11.

POINT 11 Communications municipales écrites et orales

A – COMMUNICATIONS ECRITES :

1. Réponse au vœu de M. le Conseiller Remy Enga Luye concernant le projet Ecotope et le Plan d'affectation « Vallaire » déposé lors du Conseil communal du 24 juin 2022

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Remy Enga Luye.

M. le Conseiller Remy Enga Luye remercie la Municipalité pour les réponses qui ont été données sur le projet Ecotop, vœu qu'il avait émis le 24 juin 2022. Il apprécie ces explications car elles arrivent au moment même de la présentation du Plan d'affectation « Vallaire » de ce jour.

2. Séisme en Syrie et Turquie – Don exceptionnel

La parole n'est pas demandée.

3. AJESOL – Projet de politique d'inclusion en faveur des enfants à besoins particuliers.

Le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola tient à saluer, au nom du PSIG, la Municipalité pour cette mesure pour les enfants à besoins particuliers et du soutien qu'elle apporte à l'AJESOL dans ce projet politique. Il ne doute pas du Conseil aujourd'hui et aussi demain pour le vote nécessaire à la réalisation des objectifs pour ce projet.

4. Dons de l'Association pour la Ludothèque d'Ecublens Le Dé Blanc – Inauguration de grands jeux extérieurs.

La parole n'est pas demandée.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

Mme la Municipale Danièle Petoud souhaite faire un rappel à l'Assemblée sur l'action « Ma commune et moi ». En plus d'un article dans le journal communal, un tout ménage a été distribué dans les boîtes des habitants. Celui-ci invite la population à s'inscrire à cette action. Mme la Municipale annonce qu'il reste encore des places. Cette action est une des actions du Plan climat, au chapitre : « Accélérer la sensibilisation aux enjeux environnementaux », au point 1, point 1.3 : « Soutenir la mise en place de formations pour comprendre et réduire son impact climatique à destination de différents publics cibles ». Les Conseillers communaux sont les bienvenus. Elle demande aussi à l'Assemblée de faire un peu de publicité. L'action débutera au mois de mai et non au mois d'avril comme prévu.

Elle continue avec une deuxième communication qui est la « marche bleue ». Elle démarre le samedi 1^{er} avril et passe par Ecublens le 6 avril. Un communiqué de presse va paraître prochainement. Elle en parle en quelques mots. Sur le chemin pour Berne, cette marche appellera la Suisse à respecter l'accord de Paris et fera halte à l'UNIL le 6 avril de 12h30 à 13h30. Cette marche est initiée par 4 femmes, dont 2 professeures de l'UNIL. Elle partira de Genève le 1^{er} avril et arrivera à Berne le 22 avril avec l'objectif de dénoncer l'inaction climatique et enjoindre le gouvernement suisse à respecter l'accord de Paris. Pour l'étape de Morges à Ecublens, il y a déjà 180 marcheurs qui se sont inscrits. La population d'Ecublens et la communauté universitaire sont invitées à rejoindre cet événement pour montrer son soutien à l'initiative le 6 avril à midi au Rolex Learning Center. M. le Syndic participera à la partie officielle avec M. Benoit Frund et Mme Gisou van der Goot, vice-présidente pour la transformation responsable de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Pascale Manzini.

Mme la Municipale Pascale Manzini souhaite répondre au vœu de Mme Reeb Landry concernant l'accessibilité et la sécurité du chantier à la rue de Bassenges. La problématique était que les enfants traversaient la rue pour aller regarder le chantier. De ce fait, ils ont fermé le chantier avec des palissades.

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette fait part d'une communication culturelle. Avec les communes de l'Ouest lausannois, une conférence de presse a été organisée mardi pour

annoncer le festival Hyper Ouest qui aura lieu du 27 avril au 7 mai. Avec l'Association Futur Ouest et le SDOL, la population d'Ecublens est invitée à 10 jours d'exploration culturelle. Nous pourrions assister à des spectacles, des concerts et des créations inédites tout en explorant le territoire de l'Ouest lausannois en découvrant des lieux insolites. Elle invite l'Assemblée à aller sur le site de « HyperOuest.ch ». Elle recommande tout particulièrement l'activité du 6 mai à 20h30 où les machines de Thévenaz Le Duc seront actrices d'un spectacle inédit et unique.

Avant de clore la séance, M. le Président souhaite connaître l'opinion des Conseillères et Conseillers quant à l'utilisation de la « zapette » Sunvote ce soir et ouvre la discussion.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays.

M. le Conseiller Gabriel Delabays remercie le Bureau pour avoir mis en place cette solution technique qui lui semble satisfaisante comme le disait aussi M. le Conseiller Aitor Ibarrola et soutient la démarche de M. le Conseiller Michele Mossi qui demande d'inclure une autre possibilité de vote dans le règlement communal.

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Danielle Petoud.

Mme la Municipale Danielle Petoud ne souhaite pas s'exprimer car c'est au Conseil de donner son avis mais aimerait souligner que durant toute la soirée, depuis sa place, elle était dérangée par des clignotants verts qu'elle trouve très désagréable et demande que l'on puisse trouver une solution pour ne pas se sentir agressée par ces lumières.

Le Président passe la parole à M. le Conseiller Anton Gaillard.

M. le Conseiller Anton Gaillard souhaite revenir sur les éléments mis en avant par MM. les Conseillers Mossi et Delabays. Dans le règlement à l'article 94 au point 7, il est écrit que le vote électronique est assimilable au vote à main levée. Il imagine que cela résout les interrogations émises durant le Conseil.

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Daniela Miéville.

Mme la Conseillère Daniela Miéville parle en tant que scrutatrice et met en avant qu'il est nettement plus facile de faire leur travail et que les votes sont ainsi mieux comptés. De ce fait, elle souhaite que ce moyen soit adopté. De plus, elle insiste sur le fait que les photos devraient être interdites.

Le Président propose le vote électronique avec la question suivante : « Je souhaite que le Bureau aille de l'avant avec ce système. »

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel, avant de voter, souhaite connaître le prix de ce système.

M. le Président indique le prix net qui est de Fr. 13'700.- TTC et il faut ajouter un contrat de maintenance de Fr. 2'106.- pour 3 ans. Ce montant sera dans les budgets complémentaires, libre au Conseil d'accepter ce budget ou pas.

Le Président ouvre le vote.

Résultat :

C'est avec **47 OUI**, **0 NON** et **7 Abstentions** que le Conseil souhaite que ce projet aille de l'avant. Celui-ci sera mis dans les budgets complémentaires.

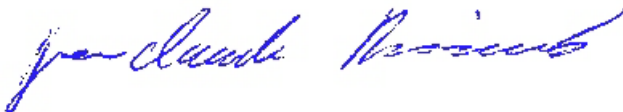
M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 11 mai 2023, à 20h00**, à la Grande Salle du Motty.

Une séance d'information sur le passage en open source du Système d'informations du territoire (SIT) sera faite par la Municipalité à 19h00.

La séance est close à 23h13.

Le Président



Jean-Claude Merminod

La Secrétaire



Gaëlle Weissert

Annexes :

- 1-Défense de postulat
- 2-Rapport ChatGPT
- 3-Interpellation G. Delabays
- 4-Demande au bureau du Conseil
- 5-Vœu A. Gaillard
- 6-Vœu N.Morel
- 7-Emplacement 5G
- 8-Vœu D. Sage
- 9-Vœu S.Passaro
- 10-Question J.A. Timba Bema
- 11-Marche Bleue

Correspondances :

- 1- Lettre de démission de Mme l'Huissière Béatrice Rabal



Type : <input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) Défense postulat		
<p>Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues, Que la paix et la clairvoyance soient sur vous</p> <p>C'est avec une émotion non dissimulée que je prends la parole devant vous ce soir pour défendre mon postulat : «POUR UNE POLITIQUE COMMUNALE VOLONTARISTE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS». Vous l'aurez compris, il porte sur le racisme dont la conséquence immédiate est la souffrance de centaines, de milliers d'hommes et de femmes et d'enfants vivants dans notre pays, dans notre commune, nos voisins, nos amis peut-être, des hommes, des femmes, des enfants dont la souffrance est le plus souvent tue, une souffrance qui n'est pas entendue, comprise pour ce qu'elle est, une souffrance encore trop déniée, minimisée, relativisée, une souffrance qui commence dès l'enfance et se poursuit tout le long de la vie, mais surtout une souffrance qui ronge et détruit les individus de l'intérieur.</p> <p>Permettez-moi de rappeler, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues, que le concept de racisme à l'origine de ces souffrances est une théorie pseudo-scientifique, fausse, archi-fausse, absolument fausse. En effet, il ne souffre plus de contestation qu'il n'existe qu'une et une seule race humaine, à laquelle appartiennent tous les êtres humains quel que soit leur phénotype, et que la hiérarchisation des phénotypes, qui découle de la théorie raciste, est également fausse, archi-fausse, absolument fausse. Le problème auquel nous sommes confrontés peut donc être reformulé ainsi : comment se fait-il qu'une théorie pseudo-scientifique, une théorie fausse, archi-fausse, absolument fausse et admise comme telle, continue de produire de la souffrance autour de nous ?</p> <p>C'est pour répondre à cette question que les Nations Unies ont organisé en 2001 la Conférence mondiale de Durban en Afrique du Sud contre le racisme à laquelle a anticipé notre cher et beau pays, la Suisse. Ce n'était pas la première fois que les états de notre monde se réunissaient autour cette question. En 1965 par exemple, à New York, plusieurs pays dont le nôtre signèrent la Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale. Mais, c'est véritablement à Durban que pour la première fois les états signèrent une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à lutter contre le racisme en d'autres termes à l'éradiquer, j'insiste sur ce terme.</p> <p>Vous vous dites certainement : en quoi notre commune est-elle concernée par cette Conférence de Durban ? Votre interrogation est légitime. Il se trouve qu'à Durban un plan d'actions de lutte contre le racisme a été adopté, ce qui a eu des conséquences concrètes dans notre pays et dans notre commune. La semaine d'actions de lutte contre le racisme est instituée depuis 2012 dans notre canton et notre commune y participe. La création de la CIESEE découle de la Conférence de Durban ainsi que son événement phare, la fête interculturelle qui est plébiscitée par l'Ecublanaise au fil des années. De nombreuses autres actions sont entreprises par notre municipalité qu'il faut saluer. Des actions, comme je l'ai précisé plus tôt, qui découlent des engagements pris par notre pays lors de la à Durban en 2001. Il se trouve qu'en plus d'établir un plan d'actions, un mécanisme d'évaluation et de surveillance a été mis sur pied lors de cette même conférence : il s'agit du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (Groupe de travail). Le Groupe de travail a visité</p>		



notre pays du 17 au 26 janvier 2022 pour apprécier les différentes actions entreprises. Tout en saluant nos efforts, le Groupe de travail fait le constat qui suit :

1. "Dans toute la Suisse, les enfants d'ascendance africaine sont soumis à des stéréotypes raciaux préjudiciables et à des préjugés sur leurs capacités, leur potentiel et leur place dans la société en tant qu'adultes."

2. "Les personnes d'ascendance africaine subissent une discrimination raciale structurelle importante et un racisme anti-Noirs, qui ont de graves répercussions sur leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques."

Qu'est-ce que cela veut dire ? Ne tournons pas autour du pot. Cela veut dire que nous sommes encore loins, très loins de l'éradication du racisme qui, je le rappelle, est l'objectif visé. Cela veut également dire que nous devons faire plus en la matière, et certainement mieux. Je salue les actions entreprises dans leurs différents dicastères par les municipales Pascale Manzini et Sylvie Pittet Blanchette qui sont mes camarades de parti. J'y ai d'ailleurs contribué en tant que membre de la CIESEE en proposant des contes pour enfants en lingala et en trouvant une personne disposée à le faire. Hélas, les constatations du Groupe de travail sont bien réelles et nous devons les prendre en considération non pas comme des reprimandes, mais comme des invitations à faire plus sinon mieux. C'est pour cela que j'en appelle à une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations, et je vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues, de donner une suite favorable à mon postulat.

Pour conclure, permettez-moi de vous faire une confidence. Je ne suis pas suisse de naissance, je le suis devenu. Et qui sait, peut-être même que je l'étais déjà avant de le devenir ? Depuis que je suis arrivé en Suisse pour terminer mes études à HEC Lausanne, je ne peux pas véritablement dire que j'ai souffert de racisme. Je me suis réalisé professionnellement, artistiquement et personnellement. J'aurais donc pu me dire : « Je ne me sens pas du tout concerné par cette affaire ». Mais, il se trouve que le Suisse que je suis, les Suisses que vous êtes, les Suisses que nous sommes, c'est-à-dire des hommes et des femmes profondément épris de liberté et de justice ne peuvent pas croiser les bras devant la souffrance silencieusement abyssale de notre prochain. C'est pour cela que, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues, je vous invite à renvoyer mon postulat auprès d'une commission pour étude, afin de doter notre commune d'une politique volontariste en vue d'éradiquer le racisme qui est, je le rappelle au regard de nos connaissances actuelles, une théorie fausse, archi-fausse, absolument fausse.

Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers Collègues,
Que la paix et la clairvoyance soient sur vous.

Nom, prénom : Timba Bema Jean Aristide

Signature :

Conseil communal d'Ecublens

Rapport de la Commission d'étude du Postulat Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts

Introduction : La gestion des espaces verts dans notre commune est un enjeu important pour la qualité de vie de nos habitants. Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels et de mieux préserver la biodiversité, il est nécessaire de mettre en place une gestion différenciée et extensive des espaces verts. Cette approche permet de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, de favoriser la biodiversité et de limiter l'impact sur l'environnement.

Objectifs : L'objectif de ce rapport est de proposer une stratégie de gestion différenciée et extensive des espaces verts dans la commune d'Ecublens, en prenant en compte les enjeux environnementaux actuels et les attentes des habitants.

Méthodologie : Nous avons réalisé une analyse des pratiques actuelles en matière de gestion des espaces verts dans la commune d'Ecublens. Nous avons également effectué une étude comparative avec d'autres communes suisses qui ont mis en place une gestion différenciée et extensive des espaces verts.

Résultats : Nous avons constaté que la majorité des espaces verts dans la commune d'Ecublens sont entretenus de manière intensive, avec une utilisation importante de produits phytosanitaires. Cette pratique a un impact négatif sur l'environnement et sur la biodiversité. En effet, les produits phytosanitaires sont toxiques pour les insectes, les oiseaux et les animaux qui vivent dans ces espaces verts.

Nous avons identifié plusieurs pratiques mises en place dans d'autres communes suisses pour favoriser une gestion différenciée et extensive des espaces verts. Ces pratiques incluent l'utilisation de plantes indigènes, la création de zones de prairies naturelles, la réduction de la tonte et la mise en place d'une gestion raisonnée des arbres.

Recommandations : Sur la base de ces résultats, nous recommandons les actions suivantes pour favoriser une gestion différenciée et extensive des espaces verts dans la commune d'Ecublens :

1. Utilisation de plantes indigènes : favoriser la plantation de plantes indigènes dans les espaces verts de la commune. Ces plantes nécessitent moins d'entretien et sont mieux adaptées à notre environnement.
2. Création de zones de prairies naturelles : mettre en place des zones de prairies naturelles dans les espaces verts de la commune pour favoriser la biodiversité et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.
3. Réduction de la tonte : réduire la fréquence de la tonte dans les espaces verts de la commune pour permettre aux plantes de se développer naturellement et favoriser la biodiversité.
4. Gestion raisonnée des arbres : mettre en place une gestion raisonnée des arbres dans les espaces verts de la commune pour favoriser leur développement naturel et limiter les interventions humaines.
5. Renforcer la formation et la sensibilisation des agents municipaux aux pratiques de gestion différenciée et extensive des espaces verts.
6. Impliquer les habitants dans la gestion des espaces verts en les sensibilisant aux pratiques durables et en les incitant à participer à des actions de végétalisation et de préservation de la biodiversité.

Conclusion : La mise en place d'une gestion différenciée et extensive des espaces verts dans la commune d'Ecublens est un enjeu important pour répondre aux enjeux environnementaux actuels et favoriser la biodiversité. Les recommandations proposées dans ce rapport visent à mettre en œuvre une telle gestion.

Rédige un rapport sur la gestion différenciée et extensive des espaces verts dans le style d'un rapport d'une commission du Communal communal d'Ecublens.



Recommandations : Nous recommandons les actions suivantes pour favoriser une gestion différenciée et extensive des espaces verts dans la commune d'Ecublens :

1. Utilisation de **plantes indigènes** : favoriser la plantation de plantes indigènes dans les espaces verts de la commune. Ces plantes nécessitent moins d'entretien et sont mieux adaptées à notre environnement.
2. Création de zones de **prairies naturelles** : mettre en place des zones de prairies naturelles dans les espaces verts de la commune pour favoriser la biodiversité et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.
3. Réduction de la tonte : réduire la **fréquence de la tonte** dans les espaces verts de la commune pour permettre aux plantes de se développer naturellement et favoriser la biodiversité.
4. Gestion raisonnée des arbres : mettre en place une gestion raisonnée des arbres de la commune pour favoriser le **développement naturel des arbres** et limiter les interventions humaines.
5. Renforcer la **formation et la sensibilisation des agents municipaux** aux pratiques de gestion différenciée et extensive des espaces verts.
6. **Impliquer les habitants** dans la gestion des espaces verts en les sensibilisant aux pratiques durables et en les incitant à participer à des actions de végétalisation et de préservation de la biodiversité.

Interpellation

Interpellation

Conseil Communal du 31 mars 2023

Addictions et *puffs*, nos jeunes toussent et s'exposent aux dangers : fait-on suffisamment de prévention ?

Développement :

Le 2 février 2023, une étude¹ menée par UniSanté, le Canton de Vaud et Promotion santé Valais a donné des Premiers chiffres sur la consommation des *puffs* (représentations des cigarettes électroniques jetables) chez les jeunes. Cette étude révèle qu'un jeune sur huit consomme fréquemment des *puffs*, parmi les jeunes de 14 à 25 ans, et qu'une bonne partie de ces derniers commencent à en consommer dès l'âge de 11 ans, voire plus tôt.

Cette étude a mis en lumière une autre problématique : les jeunes ont facilement accès aux *puffs*. Plus de la moitié (54 %) relatent avoir acheté leur dernière *puff* dans un kiosque. Par ailleurs, un jeune sur cinq rapporte consommer des *puffs* dont le taux de nicotine dépasse le maximum légal (20 mg/ml). La nicotine peut engendrer rapidement une forte dépendance.

A ce sujet, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de modification de trois lois² afin que les produits tels que la cigarette électronique ou les *puffs* soient soumis au même cadre légal que les cigarettes conventionnelles et le tabac – la publicité et la vente de ces produits aux mineurs seront ainsi interdites. Toutefois, l'interdiction n'empêche pas aux jeunes de s'en procurer par d'autres biais : des législations analogues, mises en place par d'autres Cantons, comme Genève, le montrent. Il est donc essentiel de prendre des mesures de prévention pour faire connaître l'ensemble des risques à nos jeunes et leur montrer l'étendue des dégâts potentiels que peuvent causer les *puffs*.

Par ailleurs, Addiction Suisse³ relevait dans une étude publiée le 27 mars 2023⁴, que les jeunes de 11-15 ans ont déjà essayé presque toutes les substances addictives et psychoactives. La hausse de la consommation d'alcool et de cigarettes conventionnelles dès 13 ans est jugée particulièrement préoccupante. De même, Addiction Suisse relève une consommation de cannabis illégal, de e-cigarettes ou de dispositifs nicotinés, particulièrement inquiétante et élevée. La consommation d'e-cigarettes et de dispositifs analogues, comme les *puffs*, se fait de plus en plus tôt et aurait doublé depuis la précédente étude menée par Addiction Suisse en 2021.

Sur la base de ces éléments, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

- L'Établissement primaire et secondaire d'Ecublens met-il en œuvre suffisamment d'actions de prévention auprès des jeunes concernant les risques liés aux addictions ?
- Si oui, quelles actions ont été mises en place ou seront mises en place durant l'année scolaire 2022-2023 ? Des actions sont-elles également déjà prévues pour l'année scolaire 2023-2024 ?

¹ <https://www.unisante.ch/fr/unisante/actualites/premiers-chiffres-sur-consommation-puffs-jeunes>

² <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/les-cigarettes-electroniques-les-puffs-et-autres-produits-similaires-soumis-aux-memes-lois-que-le-tabac-1671713526>

³ <https://www.addictionsuisse.ch/publication/consommation-de-substances-psychoactives-resultats-etude-hb-sc-2022/>

⁴ <https://www.rts.ch/info/suisse/13896151-les-11-15-ans-ont-deja-essaye-presque-toutes-les-substances-addictives.html>

Interpellation

- Quel est le soutien apporté par la Municipalité dans ce domaine ? La Municipalité prévoit-elle des actions de prévention complémentaires, via les dicastères compétents ?
- Des actions sont-elles mises en place avec les associations de prévention comme Addiction Suisse ?
- Des collaborations sont-elles mises en place avec l'Association des Parents d'Elève, le Centre Socioculturel et le Conseil des Jeunes ?
- Quelles collaborations sont mises en place avec la Police de l'Ouest Lausannois ? Et avec les services cantonaux compétents ?

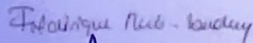
L'auteur remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

L'auteur, Gabriel Delabays

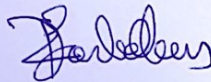


Cosignataires :

Frédérique Reeb-Landry



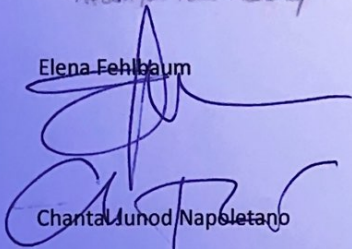
Eric Darbellay



Daniela Miéville



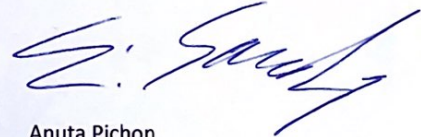
Elena Fehlbaum



Basile Bischoff

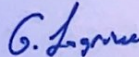


Cédric Sandoz



Chantal Lunod Napoletano

Gérald Lagrive



Anuta Pichon





Ecublens VD, le 31 mars 2023

Type : Postulat Motion Amendement
 Autre (préciser) : Demande au bureau du Conseil Communal

Demande au Bureau du Conseil communal

Les co-signataires souhaitent que le bureau du Conseil communal étudie l'opportunité de créer une commission du Conseil communal associée au plan climat communal. Cette commission serait une commission thématique selon l'art. 43 de notre règlement.

Cette démarche s'appuie sur une recommandation du Plan énergie et climat communal (PECC) du Canton de Vaud. La fiche du PECC relève que la mise en place d'une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité permet:

- d'accompagner efficacement la politique communale ou intercommunale dans ces domaines;
- d'appuyer la Municipalité sur les aspects mis en évidence dans le Plan climat communal;
- de faire émerger de nouveaux projets ;
- de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du Plan climat communal.

La Ville de Vevey a mis en place une telle commission qui semble avoir un impact positif sur l'ensemble du processus délibératif.

Une annexe au règlement du Conseil communal est le moyen le plus efficace pour officialiser la création de cette commission. Les cosignataires se mettent volontiers à disposition du bureau pour rédiger un projet d'annexe qui devra préciser le cahier des charges, le nom, la composition, le domaine de compétences de cette commission, ainsi que les relations avec la Municipalité et les autres commissions. Tout·e conseiller·ère communal·e est bienvenu·e à se joindre au groupe des cosignataires.

Frédérique Reeb-Landry

Frédérique Reeb-Landry

Daniel Sage

Boz

V. Rochat

Pierre Dufay

P. Fracheboud

N. Moud.

G. Delabays

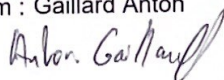
G. Delabays

Michele Moser



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 31.03.2023

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Vœu		
<p>J'émet le vœu que la Municipalité envisage de signer la charte des bords de route.</p> <p>Plusieurs communes sont signataires de la Charte des bords de route, il serait intéressant pour Ecublens de rejoindre également la démarche (comme Chavannes, Morges, Lonay ou encore Saint-Sulpice pour ne citer qu'elles).</p> <p>Les 3 axes de la charte sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires- préserver et promouvoir la biodiversité- lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture <p>Un guide de terrain est mis en oeuvre par la DGMR du canton de Vaud. Cette démarche pourrait également intéresser le cadre de Ville Verte et cela rejoint également le chapitre 2 du Plan Climat Communal</p>			
Nom, prénom : Gaillard Anton			
Signature : 			

Conseil communal Ecublens VD
Nicolas Morel, le 31 mars 2023

Voeu relatif aux antennes de téléphonie mobile

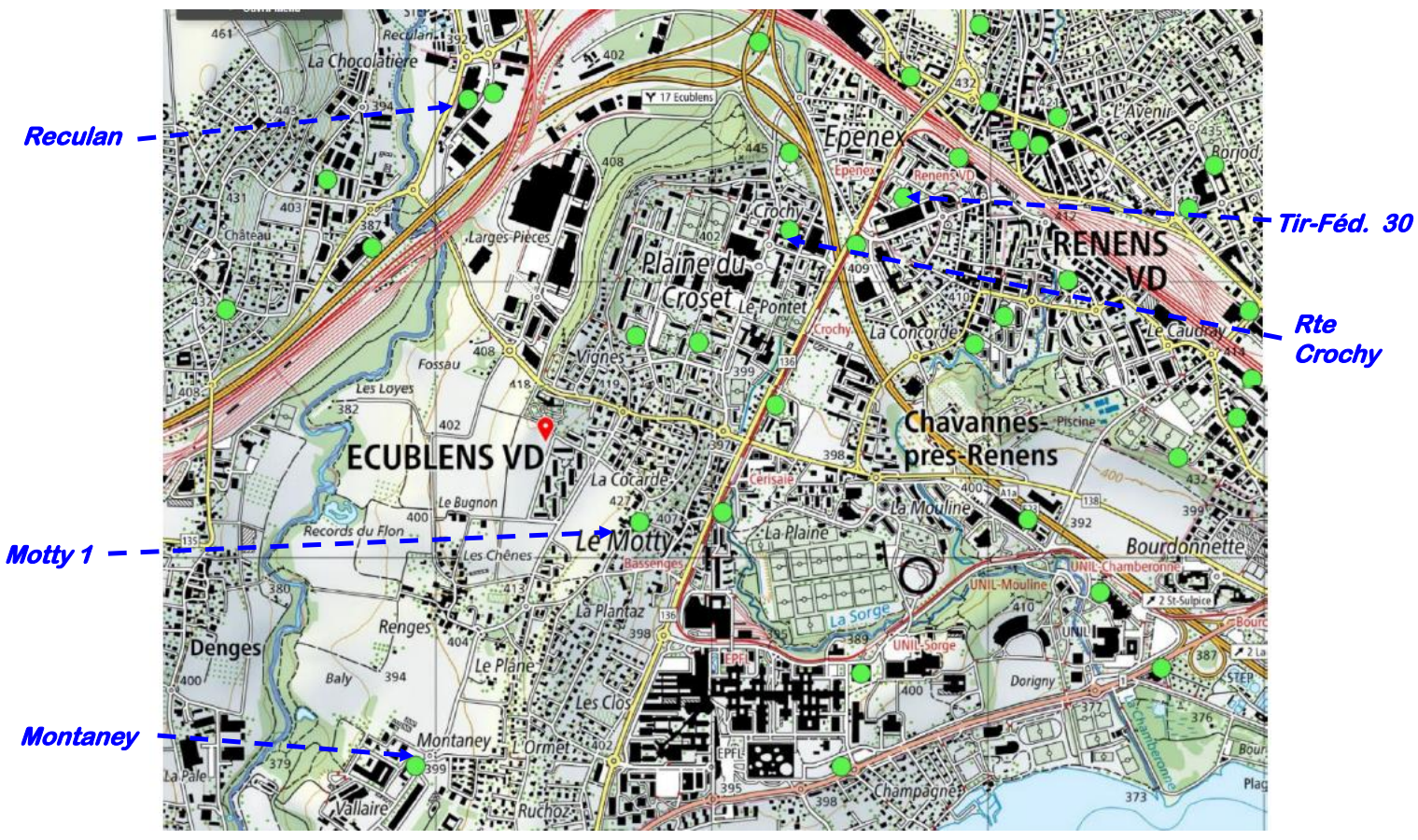
Ces derniers temps, les antennes de téléphonie mobile poussent comme des champignons, et leur mise à l'enquête suscite de nombreuses oppositions et pétitions. Récemment, une opposition collective a été déposée concernant un projet à la route Neuve 1. Dans cette région, étant donné les autres projets (route de la Brûlée 2) et les antennes déjà en fonction, il y aura 7 antennes dans un rayon de 420 mètres. La somme des expositions dues à ces multiples antennes pourrait bien dépasser la limite autorisée de 5 V/m, déjà très élevée.

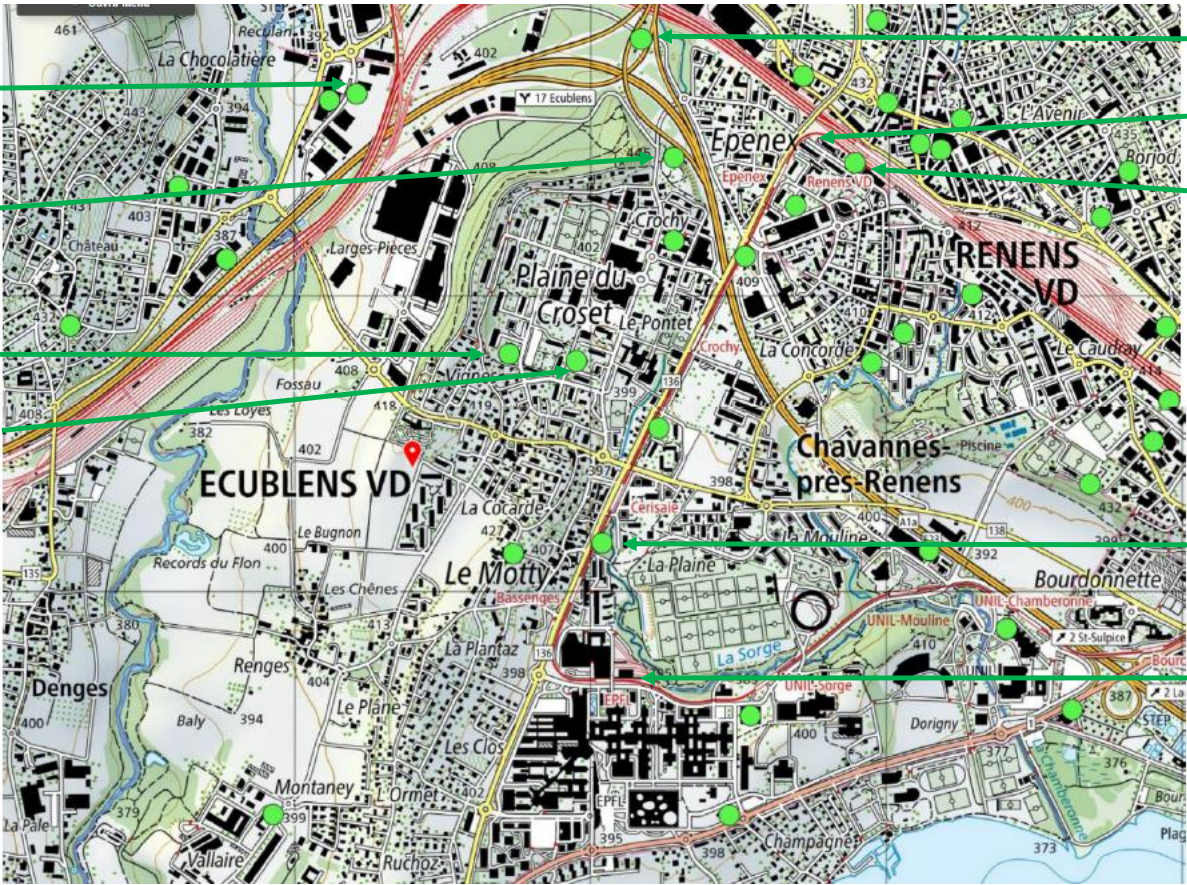
L'exposition à ces champs électromagnétiques élevés représente un problème de santé publique, ainsi qu'une menace potentielle sur la faune. Au vu notamment de l'utilité contestable de ces nouvelles antennes (justifiées par l'augmentation des débits de données, causée essentiellement par la transmission de vidéos totalement inutiles, et dues à la multiplicité des opérateurs), on peut souhaiter que la Municipalité se préoccupe davantage de la santé des résidents de notre commune, et en particulier des personnes électrosensibles.

Au vu de la difficulté de faire accepter des oppositions (malheureusement de compétence fédérale), je souhaite que la Municipalité se dote des moyens techniques nécessaires pour vérifier soigneusement le total des émissions aux endroits les plus critiques, soit par calcul lors de la mise à l'enquête d'une nouvelle antenne, soit par mesure lors de l'exploitation. Un dépassement de la limite autorisée permettrait alors de faire mettre hors service une antenne excédentaire. On ne peut pas faire confiance aux opérateurs de téléphonie mobile, qui sont à la fois juges et parties.

Ces investigations pourraient se faire soit en interne (acquisition des compétences nécessaires parmi les collaborateurs de l'administration communale et des éventuels instruments de mesure des champs électromagnétiques), soit en confiant ces tâches à un ou des bureaux d'ingénieurs.

N. Morel.





Trois Ponts

Reculan 3

Epenex 12

Rte Bois, place de jeu

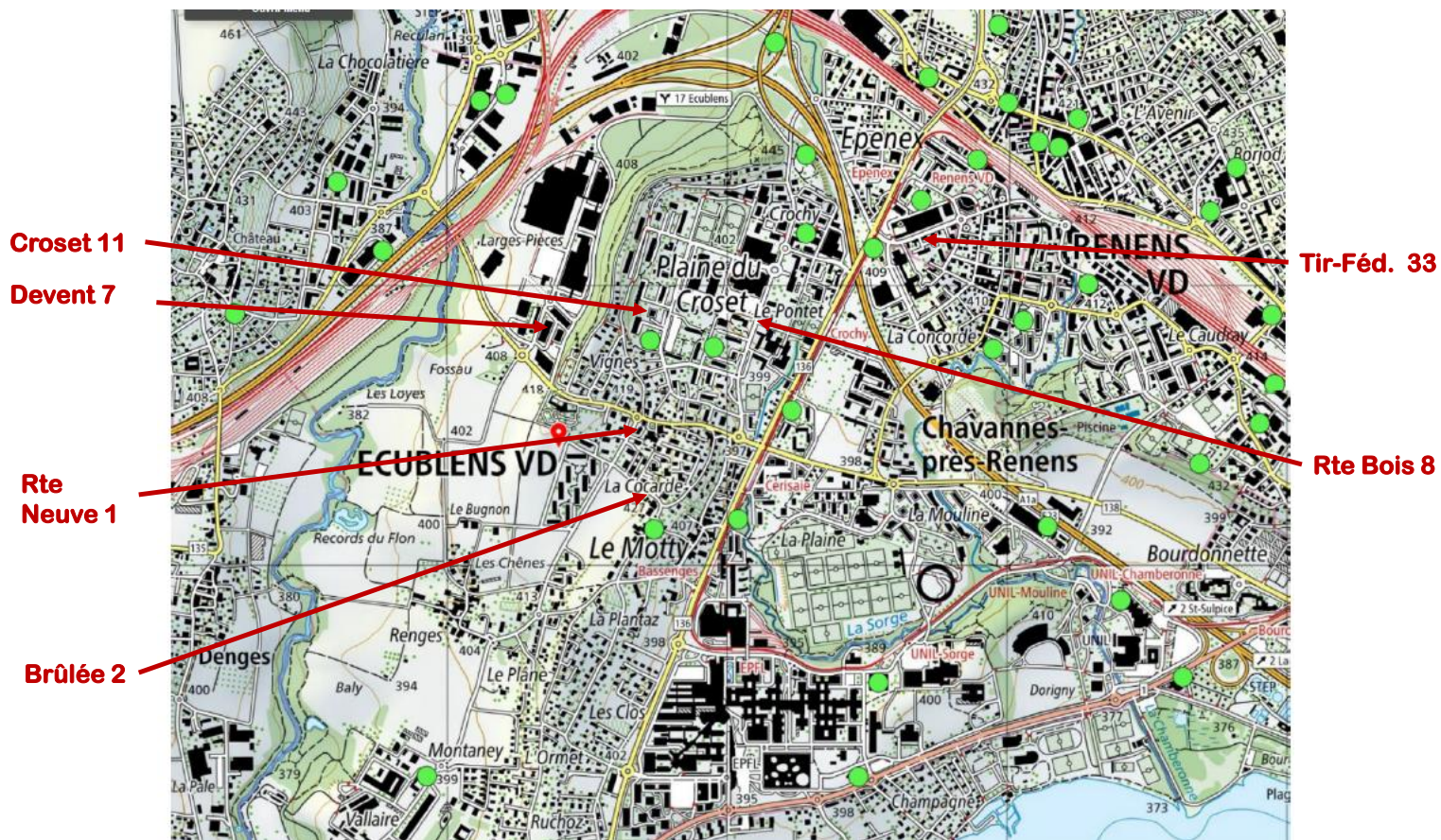
Epenex 6

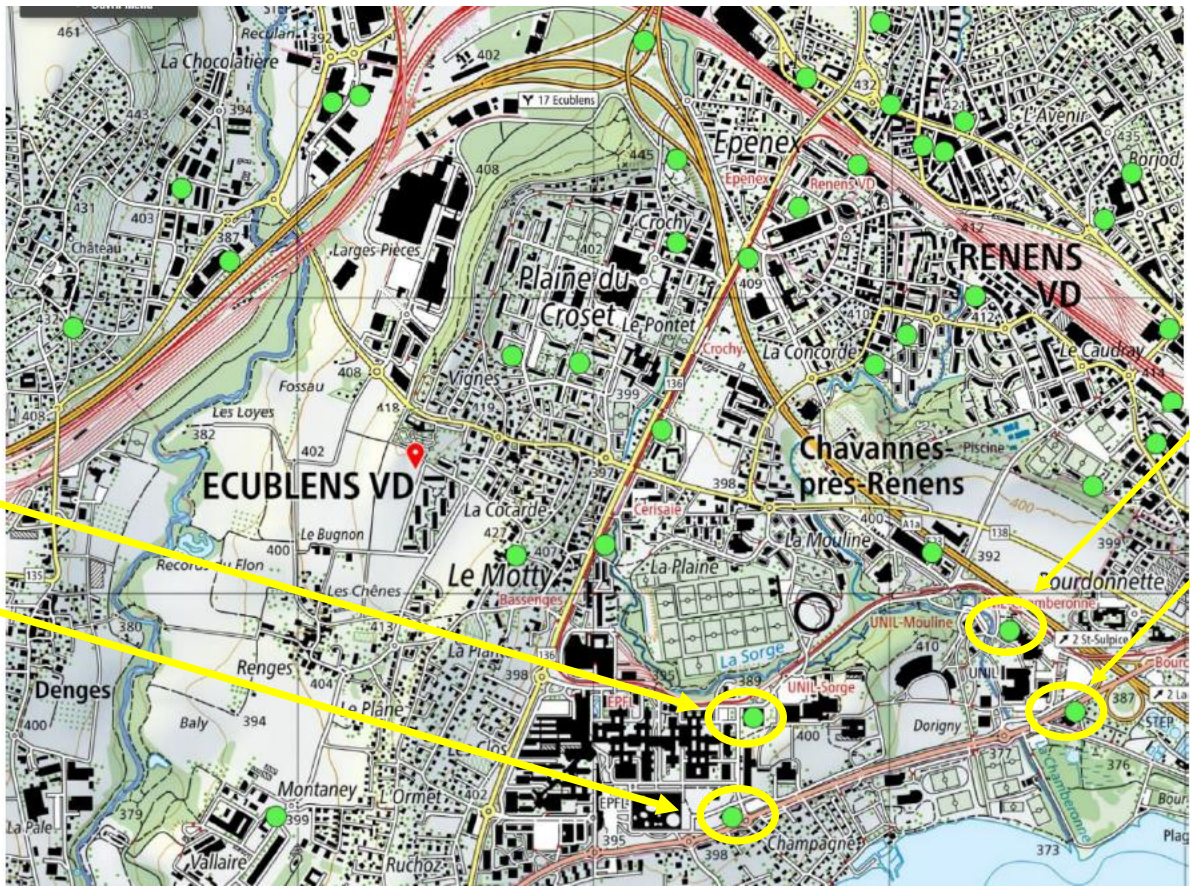
Stand 13

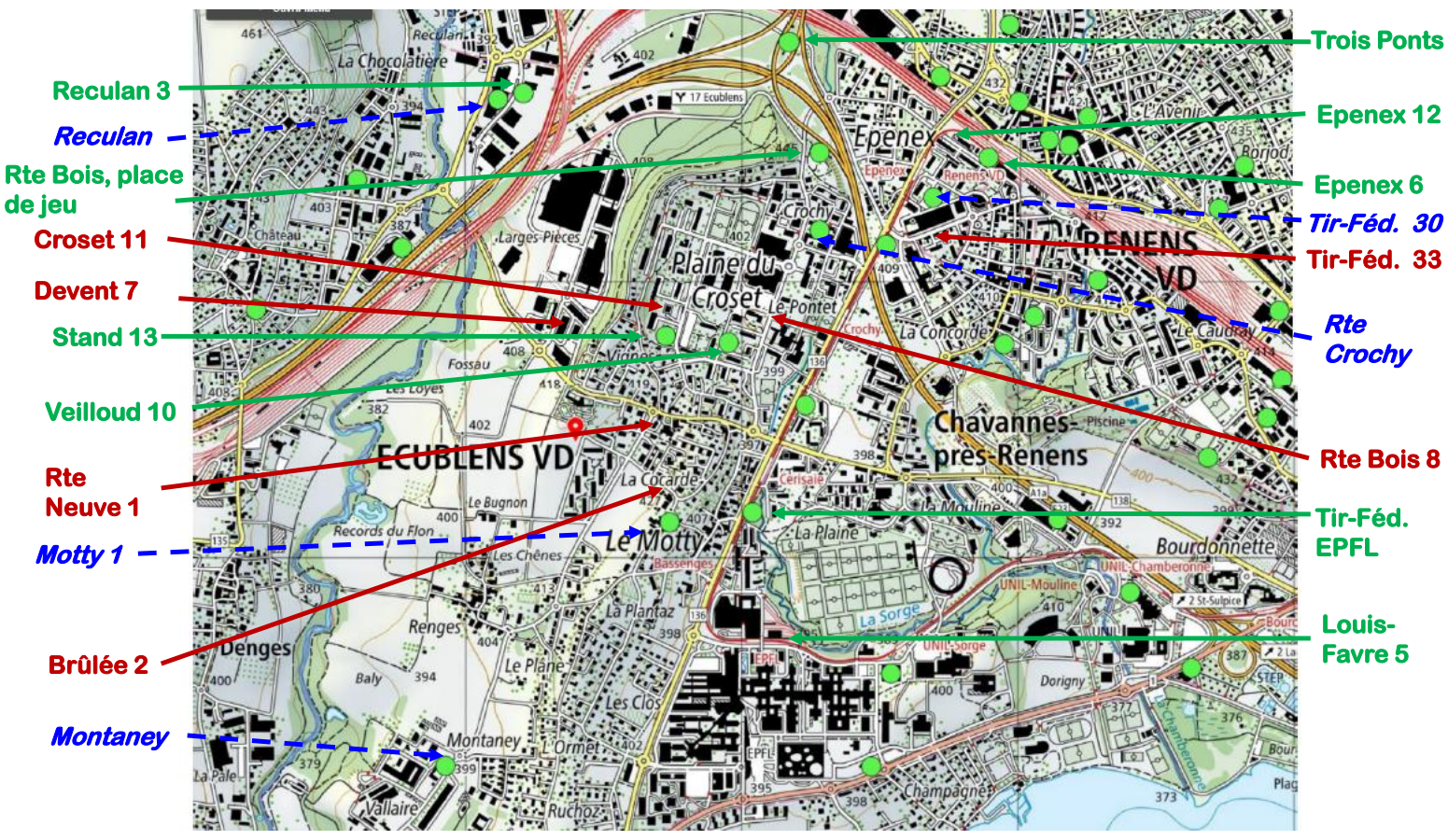
Veilloud 10

Tir-Féd.
EPFL

Louis-Favre 5









Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) : Vœu

La callisthénie, ou street workout, est une activité très populaire parmi les jeunes qui sont nombreux dans notre commune. Le street workout c'est un ensemble d'exercices physiques de gymnastique et de musculation visant à l'amélioration des capacités physiques. Cette activité se pratique en extérieur sur des équipements très simples, comme des barres pour des tractions. Plusieurs parcs ont été réalisés récemment dans la région, Etoy, Lausanne, Saint-Prex... Au-delà de l'aspect sportif, ces parcs deviennent des lieux de rencontre pour des jeunes, et bien plus, des espaces de rassemblement et de partage qui catalysent la cohésion sociale pour autant ces espaces urbains soient bien conçus..

Par ce vœu, j'encourage la Municipalité à étudier la possibilité d'avoir un ou plusieurs sites sur la commune. L'implémentation, le choix des équipements et l'accessibilité doivent être mûrement réfléchi pour qu'ils soient accueillant en particulier pour les femmes et les familles et aussi pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales. Des passionnés de cette pratique et le Conseil des Jeunes d'Ecublens peuvent accompagner la commune dans cette démarche.

Daniel Sage



Ecublens VD, le 18.04.2023

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) : Voeu

Voeu : rendre gratuit les frais administratifs annuels des cours "Français en jeu" pour les parents allophones

En tant que membre de la Direction des écoles d'Ecublens, j'encourage les parents allophones à s'inscrire aux cours de français dispensés par "Français en jeu". Ces cours sont gratuits sauf en ce qui concerne les frais administratifs qui s'élèvent à Fr. 40.- par année civile. Cette somme peut paraître dérisoire pour certains, mais pour certaines familles, elle représente une somme importante.


De ce fait, j'aimerais émettre le voeu suivant ; que la Municipalité rende gratuit les frais administratifs annuels des cours de "Français en jeu" qui s'élèvent à Fr. 40.-

Nom, prénom : Passaro, Silvana

Signature :



Ecublens VD, le 31.03.2023

Type : <input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) Question orale		
<p>Mercredi 8 mars 2023, Charles (prénom d'emprunt, originaire du Burundi) a été arrêté au centre d'asile d'Ecublens (VD), emmené à Genève et placé en détention administrative à la prison de la Favra puis à Frambois depuis aujourd'hui. Il risque à tout moment un renvoi forcé vers Zagreb en Croatie. Comme beaucoup d'autres, Charles y a subi des violences policières. Il a été battu à 3 reprises. On lui a infligé des coups de pied et de matraque alors qu'il était couché sur le ventre et ce pendant de nombreuses minutes. Plus tard, il a reçu également un coup très fort à l'oreille et depuis, il a des douleurs et des acouphènes.</p> <p>Il a ensuite été frappé au poste de police, puis forcé à déposer ses empreintes digitales. Il n'a rien reçu à manger ni à boire pendant de longues heures, son téléphone a été cassé et il a subi des insultes racistes. Il a également été victime d'un pushback* (renvoi sommaire à l'encontre des migrants aux frontières internationales sur terre et en mer) à la frontière croate, ce alors qu'il était très affaibli, qu'il soutenait un ami qui était encore plus mal en point et qu'il a supplié la police de ne pas les laisser au milieu de la forêt. Charles ne va pas bien sur le plan de sa santé mentale et physique. Il est sous traitement médicamenteux. Il a des pensées suicidaires. Son passage en Croatie lui revient constamment en tête sous forme de cauchemars.</p> <p>Notre municipalité est-elle au courant de ces abus ? Quelle est sa position vis-à-vis de ceux-ci ? Enfin, compte-t-elle saisir les autorités compétentes pour que de telles violences ne se reproduisent plus ?</p> <p>* https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Migration/pushback/Questionnaire-fr.pdf</p>		
Nom, prénom : Timba Bema Jean Aristide		
Signature : 		



La Marche Bleue s'arrêtera à l'UNIL le 6 avril

Sur le chemin pour Berne où elle appellera la Suisse à respecter l'Accord de Paris, la Marche Bleue fera halte à l'UNIL (Amphipôle) le 6 avril entre 12h30 et 13h30

Initiée par 4 femmes, dont deux professeures de l'UNIL, la Marche Bleue partira de Genève le 1^{er} avril et s'arrêtera à Berne le 22 avril avec l'objectif de dénoncer l'inaction climatique et enjoindre le gouvernement suisse à respecter l'Accord de Paris.

Cette marche s'organise par étape et partira le 6 avril à 10h de Morges pour rejoindre Lausanne et Pully en milieu et fin d'après-midi. Sur le chemin, elle passera à Ecublens, par le campus de l'EPFL et s'arrêtera à l'UNIL entre 12h30 et 13h30. Les marcheuses et marcheurs seront accueillis dans le hall de l'Amphipôle par un discours de :

- Benoît Frund, Vice-recteur Transition écologique et Campus de l'UNIL ;
- Christian Maeder, Syndic de la commune d'Ecublens ;
- Gisou van der Goot, vice-présidente pour la transformation responsable de l'EPFL.

Elles et ils pourront profiter lors de leur arrêt pour semer des graines de fleurs bleues qui marquent le passage de leur marche, des jeux mis à disposition par la ludothèque d'Ecublens, ainsi que pour parcourir une exposition de posters sur les recherches en matière de climat et de durabilité menées à l'UNIL et à l'EPFL.

À ce jour, plus de 180 marcheuses et marcheurs sont inscrits sur ce tronçon. La population d'Ecublens et la communauté universitaire sont invitées à rejoindre l'évènement pour montrer son soutien à cette initiative, à midi à côté du Rolex Centre.

Plus d'info sur la Marche Bleue : <https://lamarchebleue.ch/>

Beatrice Raball
Chemin du Danube 24A
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 février 2023

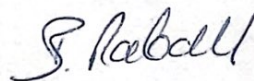
Président du Conseil Communal
d'Ecublens
Monsieur Jean-Claude Merminod
Chemin de la Colline 5
1024 Ecublens

Concerne : ma démission du poste d'Huissière de la commune d'Ecublens

Monsieur le Président, Cher Jean-Claude,

Par ces quelques lignes je t'informe de ma décision de démissionner de ma fonction d'Huissière de la commune d'Ecublens au 31 août 2023. Comme stipulé dans mon contrat, il y a une dédite de 6 mois, si au milieu d'une législature.

Je te remercie de la confiance qui m'a été accordée durant ces 7 années, et te présente, Monsieur le Président, Cher Jean-Claude, mes cordiales salutations.



Beatrice Raball